

G R A N D
F C A K I
H V V
T C
S E I N E
P A
B I J
S V
V R E

2019 > 2025



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI
QUE L'ON NE PRODUIT PAS

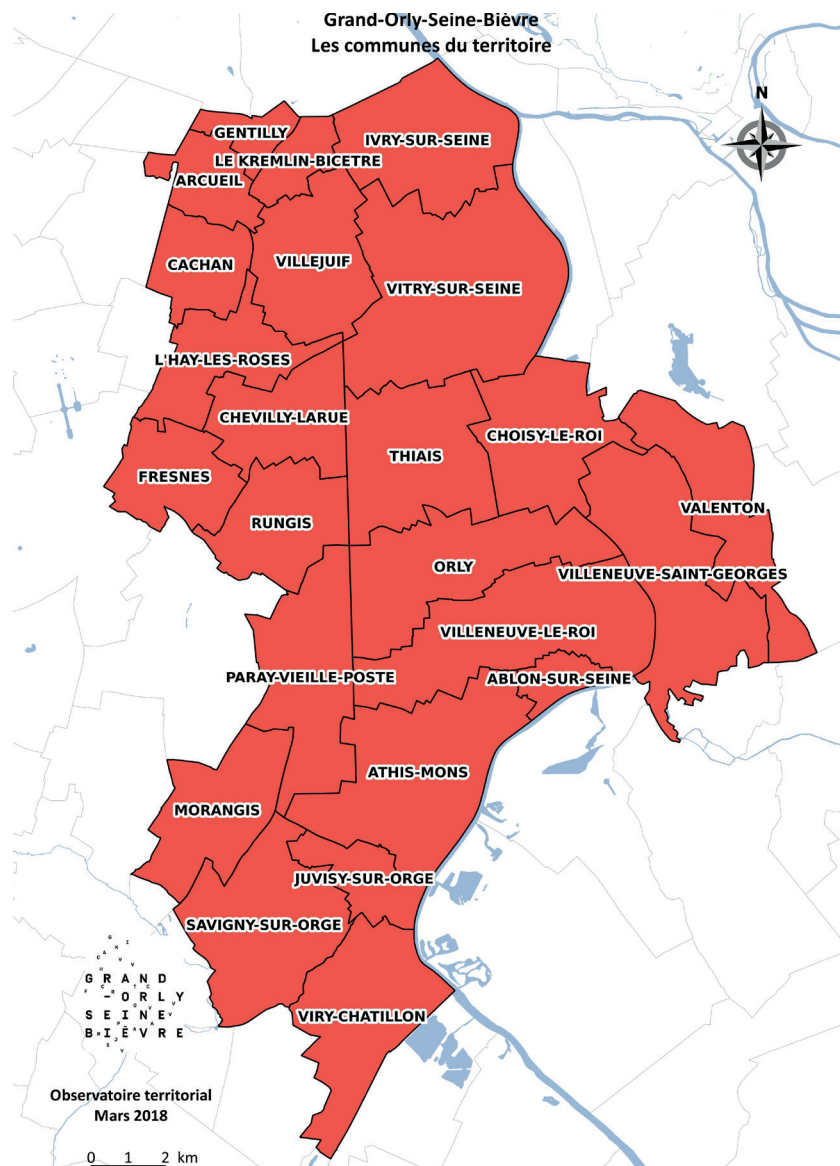
SOMMAIRE

- 1 | **Le territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et ses compétences**
- 2 | **Le cadre réglementaire d'élaboration du Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**
- 3 | **Le bilan des actions de prévention déjà mises en place sur le territoire**
- 4 | **L'état des lieux de la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire**
- 5 | **Tableau de synthèse des enjeux identifiés en matière de prévention des déchets**
- 6 | **Le programme d'actions et les objectifs à atteindre**
- 7 | **Les autres actions proposées pour l'optimisation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés**
- 8 | **ANNEXES :**
 - Les fiches actions détaillées
 - Taux d'équipement de composteurs par commune
 - Taux d'apposition de STOP PUB par communes
 - Nombre de bornes textiles installées sur le territoire
 - Les acteurs du territoire en lien avec la prévention des déchets

LE TERRITOIRE DE L'EPT GRAND ORLY SEINE BIÈVRE

UN TERRITOIRE MAJEUR DE LA MÉTROPOLE :

L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre est une structure intercommunale, créée le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris (loi NÔTRe du 7 août 2015)



Le Grand-Orly Seine Bièvre est le 1^{er} territoire de la Métropole après Paris en nombre d'habitants (692 061 selon les données INSEE au 1^{er} janvier 2018, population réelle 2015).

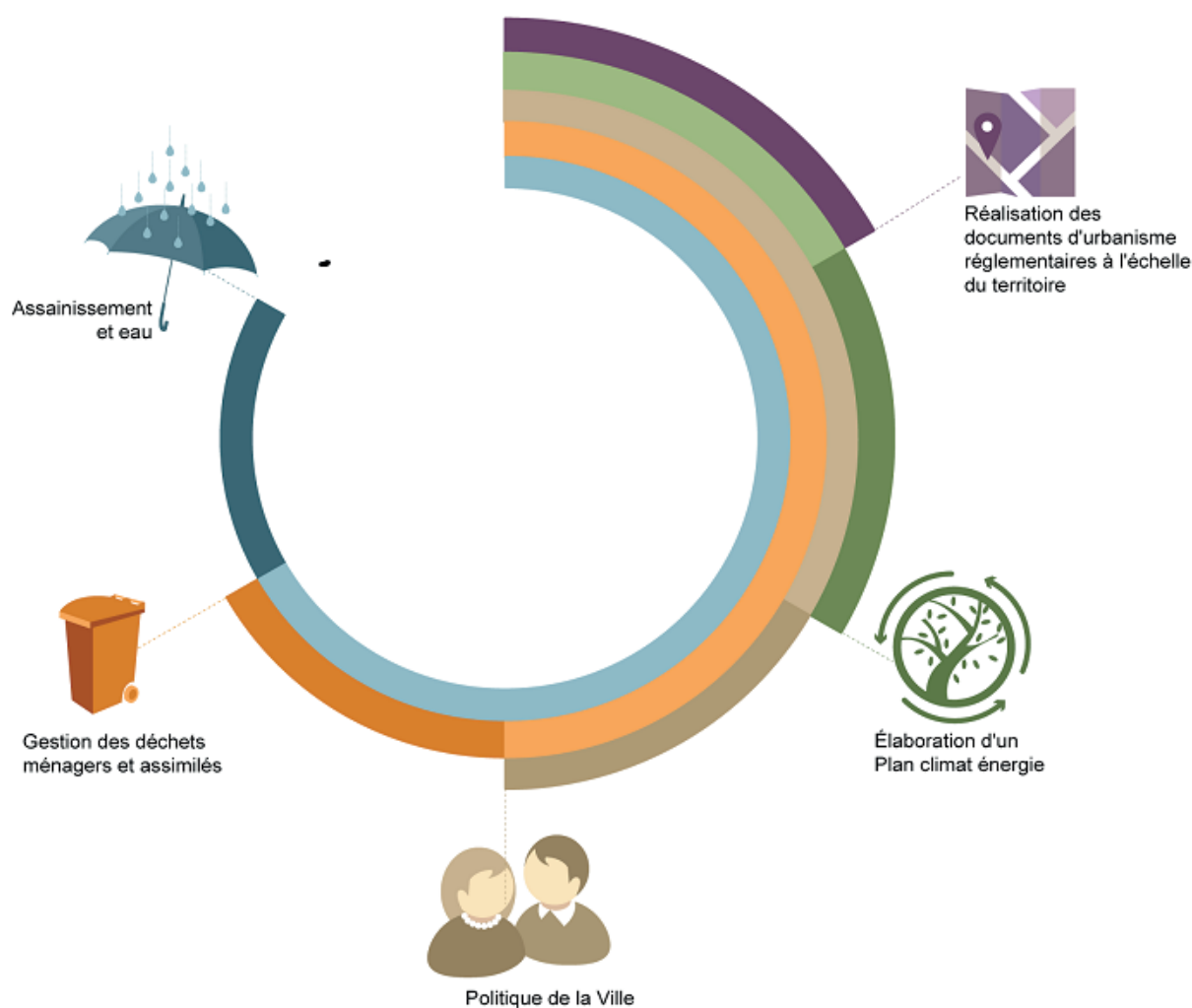
Il est le territoire le plus grand de la Métropole par sa superficie (123,6 km², 19 km du nord au sud, 12 km d'ouest en est) et par son nombre de communes puisqu'il regroupe 24 communes. Il s'étend sur deux départements : Val-de-Marne et Essonne

Sur un plan économique, Grand-Orly Seine Bièvre se place comme le 3^e territoire de la Métropole avec près de 300 000 emplois et 35 000 entreprises.

LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE EXERCE EN PROPRE LES CINQ COMPÉTENCES SUIVANTES :

- Réalisation des documents d'urbanisme réglementaires à l'échelle du territoire,
- Elaboration d'un Plan climat énergie,
- Politique de la Ville,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Gestion de l'eau et de l'assainissement



DEUX COMPÉTENCES SONT ASSORTIES DE LA DÉFINITION DE L'INTÉRÊT TERRITORIAL :

- Programmation, construction et gestion d'équipements culturels et sportifs,
- Action sociale.

QUATRE COMPÉTENCES SONT PARTAGÉES ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LES TERRITOIRES :

- L'aménagement,
- Le Développement économique,
- L'habitat,
- L'environnement.

LA COMPÉTENCE GESTION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DÉFINITIONS PRÉALABLES :

Déchet ménager : tout déchet, dangereux ou non dangereux dont le producteur est un ménage

Déchets assimilés : déchets collectés par le service public de gestion des déchets et dont le producteur n'est pas un ménage mais qui par sa nature peut être assimilé à celui d'un ménage

Déchets ménagers et assimilés : l'ensemble des catégories ci-dessus

Collecte : toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

La gestion des déchets regroupe la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final.

L'EPT GOSB assure pour l'ensemble des 24 communes de son territoire la compétence collecte et traitement et donc la gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés relève de la Direction des déchets intégrée à la Direction Générale de l'Espace public.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR LE TERRITOIRE :

Les principaux flux collectés sont les suivants : Ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers recyclables, déchets verts, objets encombrants, déchets ménagers spéciaux, déchets électriques et électroniques. Les modalités de collecte diffèrent selon les communes :

- La pré-collecte (mode de présentation des déchets) peut se faire en bacs roulants ou en colonne enterrées ou aérienne,
- Pour la collecte la fréquence de passage est variable d'une commune à l'autre,
- La collecte des objets encombrants est réalisée en pied d'immeuble ou de pavillon soit sur rendez-vous soit à jours fixes,
- Pour les déchets verts certaines villes ont mis en place une collecte en porte à porte d'autres privilégient l'apport volontaire en déchetterie.

ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

- Le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés est délégué à 3 Syndicats intercommunaux : le SYCTOM, le SIREDOM, le SMITDUVM et une Régie autonome : la RIVED (ex : SIEVD) selon la répartition indiquée sur la carte en page 6.
- Les déchets sont orientés vers différents exutoires : usines d'incinération, centres de tri (voir carte page 5), plateforme de compostage et installation de stockage de déchets non dangereux.



ORGANISATION DU RÉSEAU DE DÉCHETTERIES :

Les déchetteries collectent les déchets dit occasionnels (gravats, déchets verts, ferrailles, bois, déchets ménagers spéciaux).

A noter qu'aucune déchetterie du territoire ne dispose d'une zone de « réemploi » qui permettrait de proposer aux habitants de déposer des objets qui pourraient être réutilisés ou réemployés par d'autres habitants. La RIVED a prévu de mettre en place ces zones de réemploi sur les 3 déchetteries dont elle a la gestion.

DES DÉCHETTERIES MOBILES

Cinq déchetteries fixes sont implantées sur le territoire :

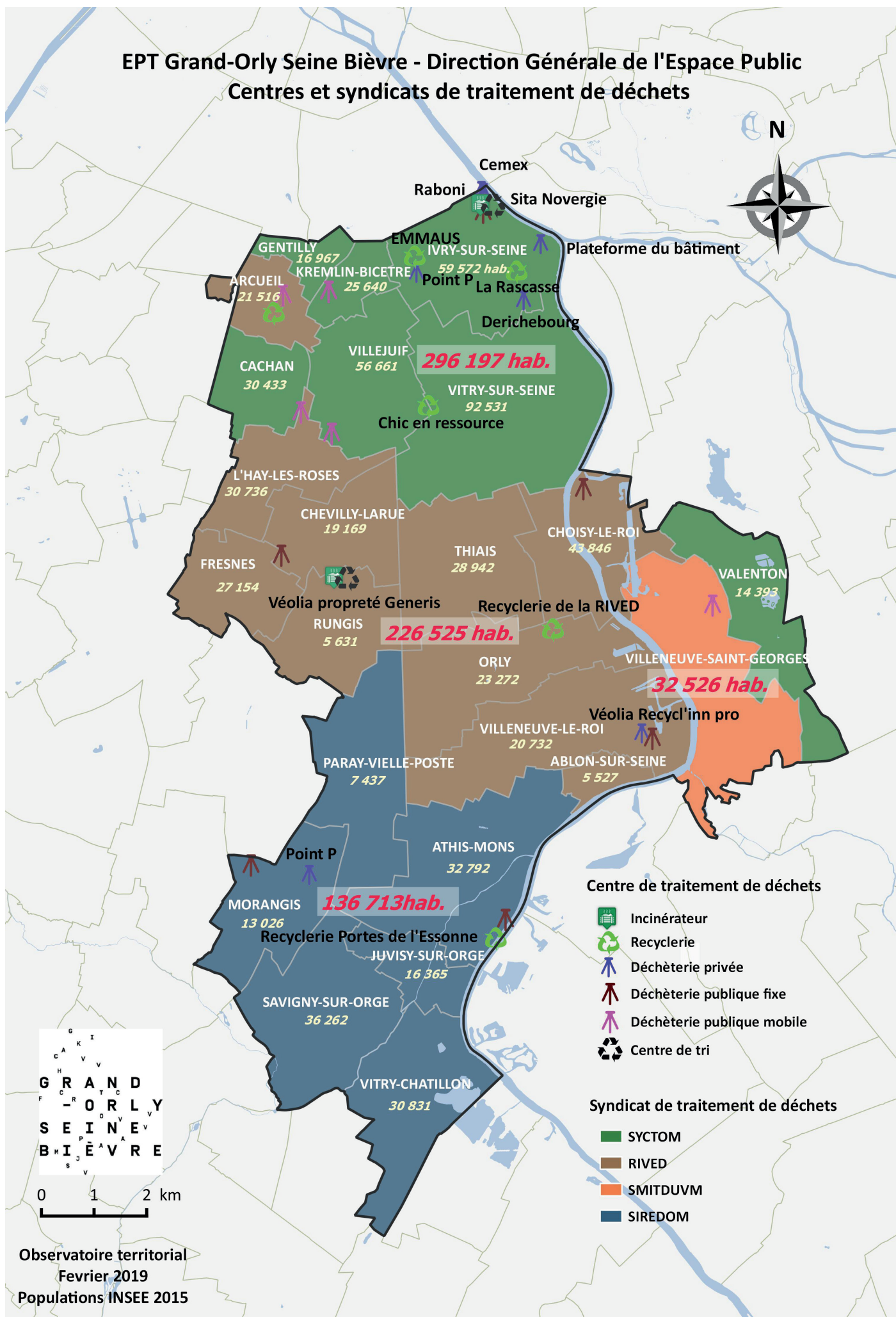
Choisy le Roi	Chevilly Larue	Villeneuve le Roi	Athis Mons	Morangis
133 avenue d'Alfortville	Zone Cerisaie Nord Rue de Chevilly	Rue des Vœux Saint Georges	37 quai de l'industrie	Voie du Cheminet
Gestion RIVED	Gestion RIVED	Gestion RIVED	Gestion SIREDOM	Gestion SIREDOM

DES DÉCHETTERIES MOBILES

Arcueil	Cachan	Villejuif	Le Kremlin Bicêtre	Vitry sur Seine	Ivry sur Seine
Avenue Paul Doumer	104 avenue Gabriel Péri (sur l'Hay les Roses)	19-23 avenue de l'Epi d'or	5-13 rue Marcel Sembat		rue Marcel Cachin
> Tous les samedis matin	> Les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi de 9h à 13h	> 4 ^{ème} samedi de 9h à 17h	> 3 ^{ème} samedi de 9h à 13h	> 4 samedis par mois sur 3 sites différents	> samedi de 10h à 19h > dimanche de 10h à 14h

EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Direction Générale de l'Espace Public

Centres et syndicats de traitement de déchets



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE D'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La prévention des déchets ménagers est un axe prioritaire des politiques publiques en matière d'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. Elle peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité par opposition aux techniques de gestion des déchets (recyclage, incinération, enfouissement).

Le tri et le recyclage sont parfois assimilés à la prévention, or, même s'il est recyclé, le déchet a bien été produit et devra être collecté puis nécessitera une consommation de ressources naturelles (matières, eau, énergie) pour son recyclage.

Le principe de la prévention des déchets tient en une phrase : «le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit».

Les politiques de prévention visent à renforcer des comportements responsables vis-à-vis de la consommation de biens et de service. Elles soutiennent la mise en œuvre de mesures suscitant la mobilisation de tous pour réduire la production de déchets.

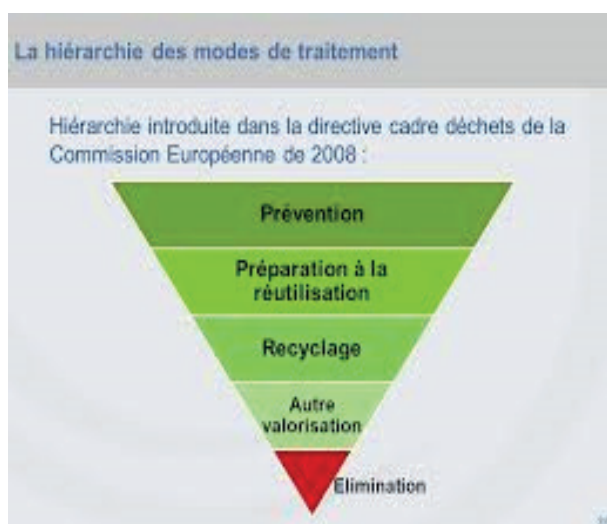
La prévention : un enjeu environnemental, économique et social :

Réduire les déchets à la source permet :

- De limiter l'utilisation de ressources naturelles notamment les ressources non renouvelables,
- De réduire les pollutions et les rejets dans le milieu naturel (eau, sol, air) puisqu'un déchet non produit ne doit pas être traité,
- De réduire les dépenses pour la collectivité et donc l'habitant (réduction des coûts de collecte et de traitement),
- De créer de nouveaux emplois non délocalisables dans le domaine de la réparation, du réemploi...

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS :

La hiérarchie des modes de traitement (article L.541-1 du Code de l'environnement) place ainsi la prévention comme prioritaire à tout autre mode de traitement.



Le tableau ci-dessous indique la répartition des modes de traitement sur la Région Ile de France pour l'année 2016 : enfouissement ?

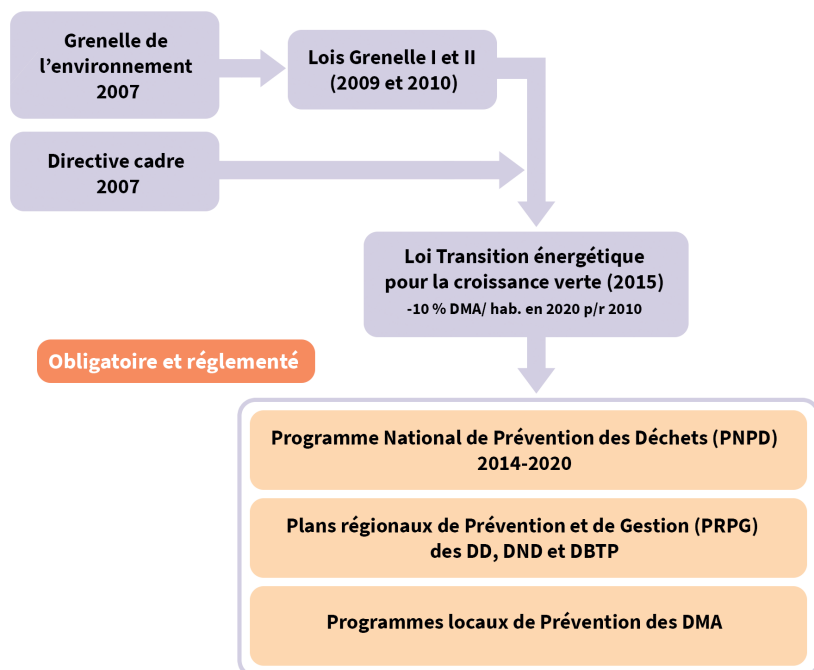
Prévention réemploi - réutilisation	0.00 %
Valorisation matière recyclage	13.75 %
Valorisation organique compostage - méthanisation	7.18 %
Valorisation énergétique	63.78 %

*source : traitement des déchets en Ile de France année 2016 Chambre régionale des comptes

Des efforts importants restent donc à effectuer afin de donner plus de place à la prévention des déchets.

ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités ayant en charge la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation réglementaire d'élaborer un **PLPDMA** : document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité.



Les objectifs de réduction des déchets du PLPDMA doivent être compatibles avec ceux du Plan National de Prévention des Déchets renforcés par la **LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**.

La loi TECV confirme et accentue la priorité donnée à la prévention et au réemploi en affichant un objectif de réduction à atteindre.

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité » (article 70)

Elle fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de -10 % en 2020 par rapport à 2010.

LE PLPDMA / MODALITÉS D'ÉLABORATION :

Elles sont fixées par le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015

LE PLPDMA DOIT COMPORTER :

1) Un état des lieux qui :

- Recense l'ensemble des acteurs concernés par la prévention des déchets sur le territoire considéré ;
- Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
- Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles.

2) Des objectifs quantitatifs de réduction des déchets ménagers et assimilés :

Ces objectifs doivent être compatibles avec ceux :

- de la loi pour la loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015
- du Programme Régional de Prévention et de gestion des déchets PRPGD.

3) Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :

- L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
- La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
- L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre.

4) Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme :

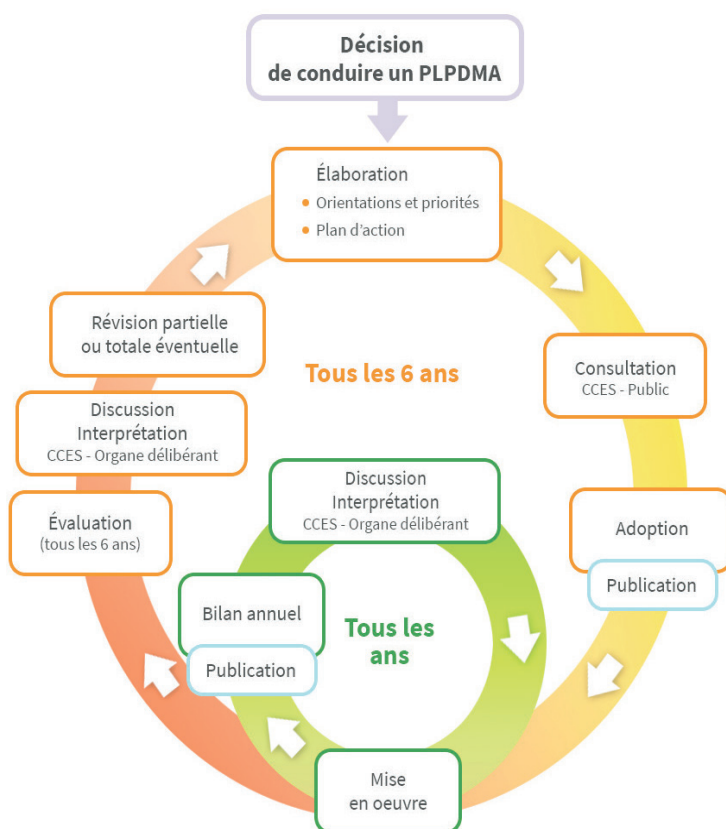
Pour l'élaboration du PLPDMA, une commission consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée, d'élus, de partenaires institutionnels, d'acteurs du monde associatif doit être créée.

La CCES est une structure de consultation et d'échange qui donne un avis sur le projet de PLPDMA avant que celui-ci soit arrêté par l'exécutif.

Avant son adoption définitive, le projet de PLPDMA doit être mis à consultation du public pour recueil des avis pendant une durée minimale de 21 jours.

Une fois adopté par l'exécutif, il doit être transmis au Préfet et à l'ADEME.

Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et doit être révisé tous les 6 ans.



QUELS SONT LES DÉCHETS À PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLPDMA ?

Les déchets concernés par le PLPDMA et devant donc faire l'objet de la mise en œuvre d'actions de prévention sont : **les déchets ménagers et assimilés (DMA)** pris en charge par le service de collecte de la collectivité qui se composent :

Déchets ménagers et assimilés (DMA)	
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	• Les ordures ménagères résiduelles OMr • Les emballages et journaux magazines issus de la collecte sélective • Les déchets des commerçants, artisans entreprises assimilables aux déchets ménagers
Déchets dits « occasionnels »	• Les déchets encombrants collectés en pied d'immeuble ou sur rendez-vous • Les déchets dangereux des ménages collectés en apport volontaire • Les déchets verts collectés en porte à porte • Tous les déchets collectés dans les déchetteries ouvertes aux particuliers (<i>encombrants, gravats, déchets verts, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux</i>)

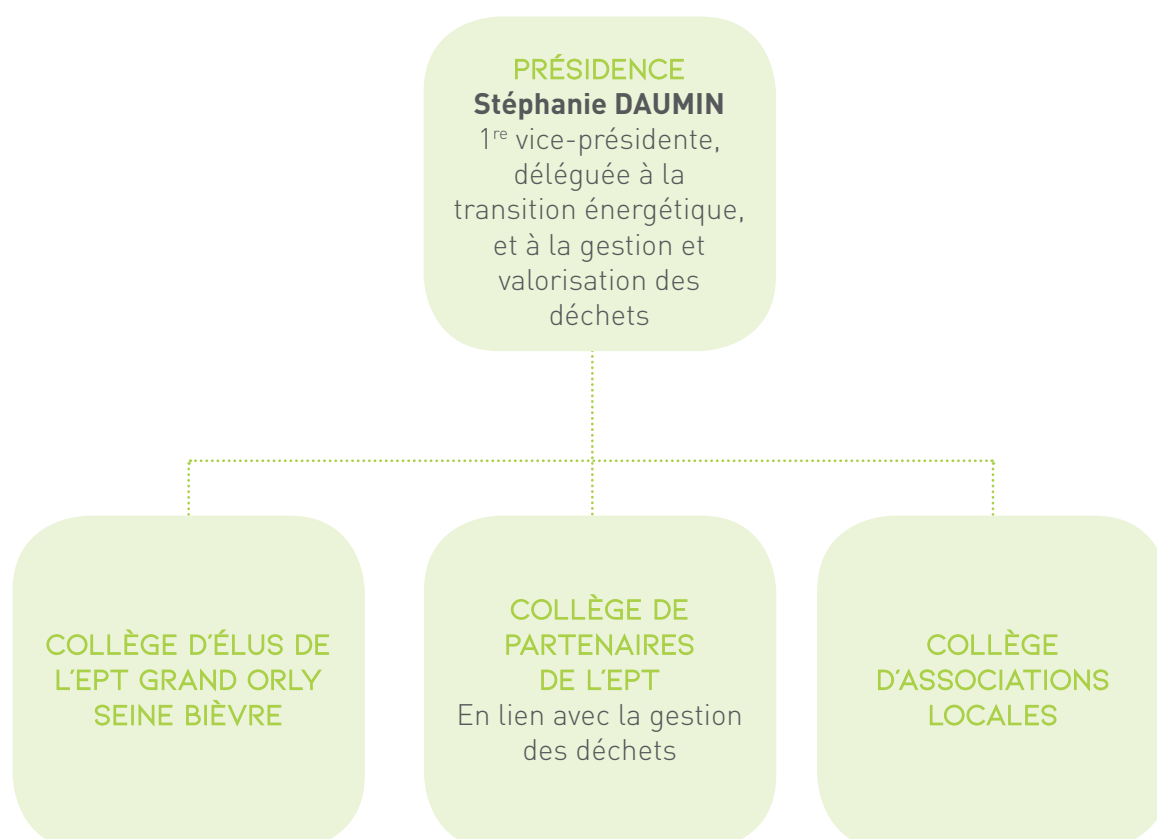
Le conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a approuvé par délibération en date du 16 mai 2017 le lancement de la démarche d'élaboration du PLPDMA.

LA GOUVERNANCE DU PLPDMA

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) :

Rappel : Cette commission a pour mission d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes et de remettre des avis et des propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA.

Sa composition est la suivante :



Ci-dessous la liste des partenaires et associations siégeant à la CCES

Composition du collège de partenaires	Composition du collège associations locales
ADEME	Antenne locale UFC que Choisir d'Arcueil
Syndicats de traitement des déchets : SYCTOM, SIREDOM	Collectif 3R Ivry sur seine
Régie autonome de traitement des déchets : RIVED	Planète Lilas Vitry sur seine
Observatoire Régional des déchets en Ile de France ORDIF	Association locale d'environnement ALE
Chambre de commerce et industrie Val de Marne et Essonne	Association locale Consommation logement cadre de vie (CLCV) Athis Juvisy Savigny
Chambre des métiers et artisanat Val de Marne et Essonne	Antenne de la Confédération Générale du Logement (CGL) du Kremlin Bicêtre
Eco organismes : CITEO, Ecosystèmes, Ecologic, Ecomobilier	L'union locale Consommation logement cadre de vie (CLCV) du Kremlin Bicêtre
	La ruche du Kremlin Bicêtre

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage du PLPDMA se compose des élus représentant des 24 communes du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Il a pour rôle de valider les orientations proposées aux différentes étapes d'élaboration du PLPDMA.

L'ÉQUIPE PROJET :

L'équipe projet a pour mission d'élaborer les propositions concernant le contenu du PLPDMA qui doivent être validées par le comité de pilotage puis présentées en CCES.

Une fois le PLPDMA adopté l'équipe projet sera en charge de l'animation, du suivi et de l'évaluation du programme d'actions.

ELLE EST CONSTITUÉE PAR :

- Un chef de mission PLPDMA de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
- Les représentants des Directions de l'EPT en lien avec la thématique prévention des déchets :
 - Direction de la gestion des déchets (responsables des pôles collectes)
 - Direction de la communication
 - Direction des moyens généraux
 - Direction du développement économique, de l'économie sociale et solidaire
- Les représentants des villes
- Les représentants des syndicats de traitement

En fonction des thématiques abordées, l'équipe projet pourra être élargie à d'autres partenaires stratégiques.

PHASE 1 : BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MISES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE DE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

Le bilan des actions de prévention déjà engagées a été établi sur la base **des données 2016**.

L'année 2016 a été choisie comme **année de référence** pour le suivi des objectifs fixés au PLPDMA, elle correspond en effet à la date de création de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Quelques définitions préalables pour mesurer l'impact d'une action de prévention des déchets *:

Le gisement d'évitement est la quantité de déchets qui peut être potentiellement évitée par une action de prévention.

Le potentiel de réduction d'une action est le pourcentage de réduction des déchets qu'on peut obtenir sur ce gisement en mettant en œuvre l'action.

Par exemple, apposer un « stop pub » permet de réduire de 90 % les imprimés déposés dans les boîtes aux lettres. Si 50 % des foyers d'un territoire collent un « stop pub » sur leur boîte aux lettres, le potentiel de réduction des déchets papiers issus des imprimés des boîtes aux lettres est alors de 45 %. La connaissance de ces données permet aux collectivités d'affiner les objectifs de réduction des déchets.

Le tableau ci-dessous indique pour les principales actions de prévention des déchets les gisements d'évitements et potentiels de réduction :

Action de prévention	Gisement d'évitement	Potentiel de réduction
Compostage individuel de jardin	160 kg/an/hab	40 kg/an/hab disposant d'un composteur
Compostage partagé en pied d'immeuble	75 kg/an/hab	50 kg/an/hab
Lutte contre gaspillage alimentaire d'un ménage	32 kg/an/hab dont 7 kg aliments encore emballés	10 kg/an/hab Si mise en place d'actions dans le foyer
Lutte contre gaspillage alimentaire en cantine scolaire	120 g/convive/repas	40 g/repas si mise en place plan d'action
Action « STOP PUB »	13.6 kg/an/hab	3.2 kg/hab/an si 15 % des boîtes aux lettres (moy. nationale) sont équipées de STOP PUB
Réduction des emballages	78 kg/an/hab	25 kg/hab/an si mise en place d'actions dans le foyer
Collecte en apport volontaire des textiles	9.2 kg/an/hab	3.2 kg/an/hab Si 1 point d'apport volontaire pour 2 000 hab
Réemploi mobilier	33 kg/an/hab	
Réemploi DEEE	20 kg/an/hab	

*Ces définitions sont extraites du guide « Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction des déchets et des impacts environnementaux évités » édité par l'ADEME en janvier 2016

LES ANCIENS PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD)

Suite aux lois Grenelle I et II des **Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD)** ont été initiés par les collectivités volontaires entre les années 2010 et 2015.

95,5 % de la population de l'EPT a été couverte entre 2010 et 2015 par un PLPD.

Les communes de l'EPT ont donc déjà mis en place un certain nombre d'actions de prévention des déchets dont le bilan va être présenté. Entre les années 2010 et 2015 une baisse de 5 à 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilés (en kg/hab) a été constatée. On peut l'imputer en partie à la mise en place de ces actions de prévention des déchets mais des facteurs économiques (baisse de la consommation) peuvent aussi intervenir.

LES PRINCIPALES ACTIONS INITIÉES DANS LE CADRE DES ANCIENS PLPD

1) LES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS ORGANIQUES

LE SOUTIEN AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE EN HABITAT INDIVIDUEL :

Les communes ont depuis les années 2010 développé des programmes de soutien au compostage en proposant aux habitants des composteurs de jardin à prix très réduit grâce aux aides de l'ADEME, des syndicats de traitement des déchets et participation des villes et ex Communauté d'agglomération.

Les déchets acceptés dans les composteurs sont une partie des déchets de jardin ainsi que tous les déchets de repas hors déchets carnés)

➤ En 2016, 16 % des pavillons du territoire étaient équipés d'un composteur individuel (moyenne nationale 22 % selon l'ADEME)*

➤ Le tonnage évité est estimé à 730 Tonnes/an

On estime que 70 % des habitants équipés utilisent réellement leur composteur

**Détail par commune en annexe 1*

A noter que ce taux d'équipement ne prend pas en compte : les pratiques de compostage en tas, et les achats de composteurs dans le commerce par les habitants.



L'ACCOMPAGNEMENT AU COMPOSTAGE PARTAGE OU COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE :

Cette action s'est progressivement développée ces dernières années car les habitants qui résident en habitat collectif manifestent également leur volonté d'agir pour réduire leurs déchets. Cette action permet en outre de développer le lien social au sein de la résidence.

La démarche émane souvent d'un habitant porteur de projet fortement motivé et nécessite l'accord express du bailleur social ou du syndic gestionnaire.

➤ Environ 120 résidences pratiquant le compostage partagé ont été identifiées en 2016

➤ Le tonnage évité est estimé à 50 tonnes

LE LOMBRICOMPOSTAGE

La technique du lombricompostage permet aux habitants ne disposant pas de jardin de composter les déchets de cuisine d'origine végétale en appartement, elle est toutefois plus complexe à mettre en œuvre, et nécessite un accompagnement approfondi car elle doit être bien maîtrisée.

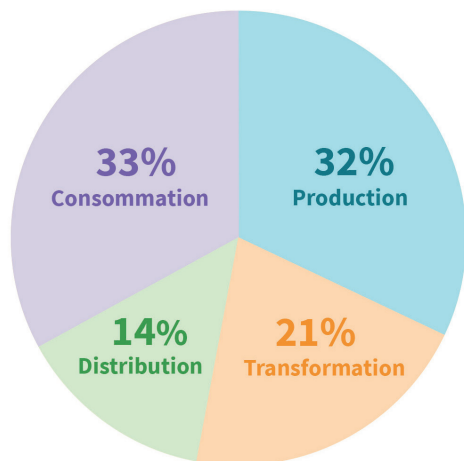
- Nombre de lombricomposteurs en 2016 : 400 foyers équipés
- Tonnage évité estimé : non quantifiable



2) LES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS ALIMENTAIRES

LA PREVENTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire désigne « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui a une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée » (source : *Définition du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire*). Il intervient à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement, depuis la production agricole, jusqu'à la consommation, en passant par le stockage, la transformation et la distribution. On remarque selon le schéma ci-dessous que la plus grande part du gaspillage alimentaire est réalisé en bout de chaîne au niveau de la consommation des ménages.



Source ADEME

La question du gaspillage alimentaire est avant tout éthique : peut-on raisonnablement continuer à jeter de la nourriture consommable alors que, selon la FAO11 près d'un milliard de personnes souffrent de malnutrition chronique à travers le monde et que tout près de nous, en France, selon la Fédération française des banques alimentaires, 2 600 000 personnes vivent de l'aide alimentaire distribuée par les grandes associations humanitaires (Secours populaire français, Banque alimentaire, Restos du cœur, Croix-Rouge française).

Les causes qui interviennent dans la production des pertes alimentaires sont multiples et variées et on ne saurait sous-estimer les freins qui contribuent à perpétuer ce phénomène. Certes, dans le monde professionnel, la rationalisation des pratiques et l'optimisation des coûts représentent un souci constant qui va forcément dans le sens d'une réduction des pertes alimentaires. Mais des marges de progrès existent, notamment en restauration collective, dans les secteurs de la santé et du scolaire.

Il en est de même dans le commerce alimentaire. Les premiers retours d'expérience montrent par exemple que le don aux associations caritatives entraîne une baisse importante des quantités de biodéchets à valoriser.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AU NIVEAU DES MÉNAGES :

Pour l'essentiel, les actions de prévention du gaspillage alimentaire domestique mises en place sur le territoire ont été axées sur la sensibilisation et l'information du grand public :

- Organisation de disco soupe, fabrication de smoothies avec récupération d'invendus en partenariat avec les commerçants du territoire
- Animations « cuisiner avec les restes », expo cuisine anti gaspi du SYCTOM
- Lancement d'une campagne de communication pour le grand public par la RIVED
- Animation de stand sur les marchés forains lors de la Semaine européenne de réduction des déchets

De fait, leurs impacts réels sur la réduction de déchets au niveau du territoire n'ont pas pu être quantifiés.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE LIÉ AUX INVENDUS SUR LES MARCHÉS : L'EXPÉRIMENTATION DE LA COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

Des habitants bénévoles de la commune de Vitry sur Seine ont sensibilisé les commerçants du marché à la question des invendus de fruits et légumes encore consommables mis au rebut en fin de marché. Les commerçants ont accepté de les mettre de côté afin qu'ils soient redistribués au plus démunis par les bénévoles. La ville de Vitry sur Seine apporte toute la logistique nécessaire au bon fonctionnement de cette action.

En moyenne chaque samedi environ 200 kg de fruits et légumes sont ainsi collectés et redistribués à une trentaine de familles. Ceci représente donc pour un seul marché alimentaire 12 tonnes de produits alimentaires ainsi détournées du flux d'ordure ménagères chaque année.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES SCOLAIRES :

Rappel réglementaire :

« Art. L. 541-15-3. Du code de l'environnement – L'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1^{er} septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion. »

Plusieurs initiatives ont été engagées sur le territoire afin de prévenir le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

En réalisant des diagnostics et pesées (repas non servis et restes d'assiettes) réalisés dans plusieurs écoles du territoire il a été démontré que l'on pouvait potentiellement **réduire de 30 % le gaspillage alimentaire dans les cantines. Pour une école de 300 élèves cela représente 2 tonnes de « déchets » évités chaque année.**

3) LES ACTIONS EN LIEN AVEC LA CONSOMMATION RESPONSABLE

REDUCTION DES IMPRIMES NON SOLLICITES : ACTION STOP PUB

Les Imprimés non sollicités (INS) sont les imprimés souvent à caractère publicitaire distribués aux habitants dans les boîtes aux lettres de façon non nominative. D'après une étude, seulement 20 % de ces INS sont effectivement lus par les habitants le reste étant directement déposé aux ordures ménagères et dans le meilleur des cas le bac de recyclage.

Les actions de promotion « STOP PUB » font partie des premières actions initiées à l'échelle nationale (campagne nationale de l'ADEME dès 2004).



- En 2016, 11 % * des boîtes aux lettres du territoire étaient équipées d'un STOP PUB
- Tonnage évité estimé : 900 Tonnes
*Données Médiapost

LES ACTIONS « CONSOMMATION RESPONSABLE, REDUCTION DES EMBALLAGES »:

Les emballages constituent un gisement très important de déchets et ne font pas l'objet de recyclage autant que souhaité. Une collectivité a peu de moyens d'agir sur la réduction des emballages car ils sont liés à des pratiques de producteurs mettant des produits sur le marché (utilisation à des fins marketing, informations produits)

Les actions visant à réduire les emballages mises en place dans le cadre des anciens PLPD ont surtout été axées sur la sensibilisation par exemple :

- Incitation à la consommation d'eau du robinet dont le coût est 100 fois inférieur à celui de l'eau en bouteille
- Opération « caddie mini-maxi déchets* »
- Sensibilisation à la vente en vrac
- Sensibilisation à la réduction des sacs plastiques
- Suppression des objets à usage unique



**Un chariot mini déchets génère environ 50 kg/an/hab d'emballages après consommation contre 100 kg/an/hab pour un chariot maxi déchets et il est plus économique !!*

Il n'est pas possible de quantifier en termes de déchets évités l'impact des actions de sensibilisation réalisées car on ne connaît pas le pourcentage d'habitants sensibilisés ayant réellement adopté un changement de comportement dans leurs pratiques d'achat.

4) LES ACTIONS DE PREVENTION AUTOUR DU REEMPLOI :

Quelques définitions préalables :

Réemploi : opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés à nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

REEMPLOI DES DECHETS TEXTILES

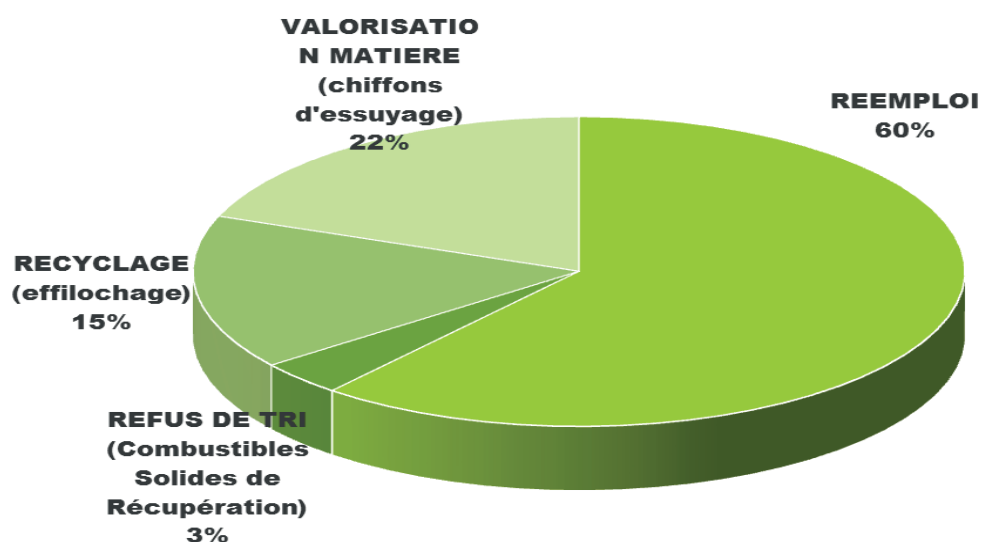
Le gisement de textile que l'on retrouve potentiellement dans les déchets ménagers est évalué à 9,2 kg/an/hab. Afin de permettre leur réemploi et/ou recyclage des bornes d'apport volontaire ont été implantées sur le territoire.

Ce mode de collecte vient en complément du don des vêtements de seconde main apporté aux associations caritatives (secours populaires, croix rouge etc) ou ressourceries.

- 263 bornes d'apport volontaire pour le textile sont implantées sur le territoire *
- Tonnage collecté (en 2016) : 1 150 tonnes ** soit 1.68 kg/an/hab
*détail par commune en annexe
** hors collecte associations et ressourceries



Que deviennent les textiles collectés dans les bornes d'apport volontaire ?



Ainsi pour notre territoire sur les 1 150 tonnes de textiles collectées en 2016, 700 tonnes ont été réemployées et 430 tonnes ont été recyclées.

LE REEMPLOI, REUTILISATION, REPARATION DES OBJETS ET BIENS D'EQUIPEMENT



Les pratiques de réemploi et de réutilisation de biens de consommation visent à donner une seconde vie aux produits usagers et ainsi permettre de retarder l'apparition de déchets.

Quelques définitions :

Réemploi : toute opération par laquelle des substances matière ou produit qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produit qui sont devenus des déchets sont réutilisés de nouveau

De multiples acteurs œuvrent pour le réemploi et la réutilisation des biens de consommation : Les structures de l'ESS type ressourceries (structure qui collecte des objets auprès d'habitants qui n'en n'ont plus l'utilité et les revendent à prix modique), EMMAUS, les sites internet, brocantes, vides greniers, dépôts vente, réparateurs.

Les actions organisées ces dernières années par les communes du territoire afin de sensibiliser les habitants au réemploi sont les suivantes :

- **Annuaire du réemploi et de la réparation listant tous les acteurs et mis à disposition des habitants**
- **Organisation d'événements « récup party »** : Il s'agit de proposer aux habitants d'apporter un appareil électrique et électronique en panne et participer à sa réparation avec l'aide de spécialistes membres d'une association. Ces événements ont toujours rencontré un grand succès. En moyenne 60 % des objets peuvent être réparés.
- **Animations diverses** et sensibilisation pour apprendre à donner une seconde vie à ses objets autour du réemploi, réparer, « relooker »
- **Collecte solidaire de Déchets électriques et électroniques (DEEE)** afin de remettre en circuit après réparation par l'association EMMAUS certains de ces équipements

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCERIES SUR LE TERRITOIRE :

Une Ressourcerie met en œuvre des modes de collecte des objets destinés à l'incinération ou l'enfouissement (encombrants, DIB,...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/réutilisation puis recyclage.

Actrice d'un développement local durable, la Ressourcerie tisse de nombreux partenariats, crée des emplois sur un territoire, privilégie le service à la population et est attentive à la qualification et à l'épanouissement de ses salariés.

La plupart des ressourceries sont des structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire(ESS) et permettent de proposer des emplois d'insertion professionnelle à des personnes éloignées du monde du travail.

Plusieurs ressourceries sont implantées sur le territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et œuvrent beaucoup pour développer le réemploi et limiter la production de déchets notamment les encombrants. Les habitants peuvent y apporter des objets dont ils n'ont plus l'utilité, ceux-ci sont remis en état et revendus à prix modique afin de leur donner une seconde vie. Certaines ressourceries pratiquent des collectes à domicile pour les objets très encombrants et personnes non véhiculées.

Les objets ne pouvant être revendus sont démantelés puis orientés vers des filières de valorisation matière.

En moyenne 60 % des objets collectés en ressourcerie sont revendus ou donnés et donc réemployés et 40 % sont orientés vers une filière de valorisation matière.

CI-DESSOUS LA LISTE DES RESSOURCERIES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE :

1) Ressourceries généralistes :

Nom de la ressourcerie	Adresse
Recyclerie des portes de l'Essonne	29 quai de l'industrie à Athis Mons
Chic on ressource	123 av du colonel Fabien à Villejuif.
La Mine	74 avenue de la Convention à Arcueil
La Pagaille	15 rue Ernest Renan à Ivry sur Seine
EMMAUS	42 rue Pierre et marie Curie à Ivry sur seine
Ressourcerie de la RIVED*	Orly Ouverture prévue en 2019

2) Ressourceries spécialisées :

Nom de la ressourcerie	Spécialité	Adresse
La ressourcerie du spectacle	Matériel de spectacle	14 avenue Salvador Allende Vitry sur Seine
Rejoué	Jouets, jeux, livres pour enfants	20 avenue de l'Abbé Derry à Vitry Sur Seine Point de vente des jouets : Centre commercial quai d'Ivry 30 boulevard Paul Vaillant Couturier Ivry sur Seine
Cyclofficine	Vélos	6 boulevard de Brandebourg à Ivry sur Seine
Eco Réso	Matériel médical de mobilité	38 rue du Morvan à Rungis

5) ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DES COMMERÇANTS :

DÉMARCHES ECO-DÉFIS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS 2012 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CAVB

Eco-défis est une opération partenariale des chambres consulaires du Val de Marne lancée pour la première fois à Vincennes en 2008. L'objectif de l'opération est de sensibiliser les artisans et les commerçants aux enjeux environnementaux, de les accompagner dans leurs démarches et de valoriser leurs actions.

Plusieurs communes du territoire ont lancé des opérations Eco-défi en ciblant spécifiquement la question de la prévention des déchets : ceux produits par les commerçants (cartons de livraison) mais également ceux qui se retrouvent chez le consommateur notamment les emballages.

Les commerçants/artisans devaient relever 3 défis dans leurs pratiques quotidiennes dont 2 spécifiquement sur la réduction des déchets.

Cette opération a été initiée sur l'ex CA Val de Bièvre ainsi que sur les communes d'Ivry sur Seine et Vitry Sur Seine.

Principales actions identifiées :

- Suppression des sacs plastiques
- Traitement spécifique des déchets toxiques pour l'environnement
- Reprise des cartons, palettes par les fournisseurs
- Sensibilisation au gaspillage alimentaires pour les commerces de bouches.

Bilan : l'une des principales difficultés pour cette opération est liée au manque de disponibilité des commerçants, artisans pour mettre en place des actions. Un accompagnement personnalisé et soutenu est donc indispensable. Il n'a pas été possible de quantifier l'impact réel de cette opération car les actions ont été trop diffuses.

LA PROBLÉMATIQUE DES SACS PLASTIQUES : QUE DIT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ?



Les sacs en matière plastique sont utilisés quelques minutes mais mettent des centaines d'années à se dégrader et ont un impact désastreux sur l'environnement.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les sacs plastiques à usage unique sont interdits en caisse et depuis le 1^{er} janvier 2017, les sacs plastique à usage unique hors caisse (comme les sacs de fruits et légumes) sont également interdits, sauf s'ils sont composés de matériau compostable biosourcés.

Deux initiatives ont été mises en place sur les marchés forains identifiés comme des lieux de forte consommation de sacs en plastique (12 millions par an pour un marché de 150 commerçants) à Choisy le roi et Chevilly La rue en 2016.

430 000 sacs en papier ont ainsi été distribués aux commerçants et des sacs cabas écologiques aux usagers du marché.

L'impact réel sur la réduction des déchets n'a pas pu être quantifié.

6) ACTIONS EXEMPLARITE DE L'ADMINISTRATION

LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER :

Le papier est le premier consommable de bureau : il représente les $\frac{3}{4}$ du tonnage des déchets produits dans les activités tertiaires. Chaque agent d'une administration produit environ 50 kg de déchets de papier par an, environ trois ramettes/mois (source ADEME).

Les services des Mairies et ex-communauté d'agglomérations du territoire ont engagés diverses actions pour réduire la consommation de papier :

- Sensibilisation des agents (ex. : via Intranet, affichettes...), à l'utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes : impression recto verso par défaut, suppression des imprimantes individuelles, La mise en place de codes personnel pour impression
- Scan du courrier pour éviter les photocopies
- Incitation à la réutilisation du papier comme brouillon
- Dématérialisation de nombreux documents administratifs et outils de communication

Ces actions ont permis de réduire de 20 % la consommation de papier dans les établissements ayant mis en place ces actions.

PHASE 2 : ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE GRAND ORLY SEINE BIÈVRE

CHOIX DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE POUR LE PLPDMA :

Le choix d'une année de référence « année zéro » est nécessaire pour mesurer l'impact des actions de prévention qui seront mises en œuvre et donc évaluer l'atteinte de l'objectif de réduction des déchets fixé.

Il a été convenu de choisir l'année 2016, année de création de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre comme année de référence du PLPDMA.

ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2016

La production en kg/an/hab en 2016 a été calculée sur la base de la population INSEE 2018 qui correspond à la **population réelle pour l'année 2015**.

Flux de déchets	Tonnage EPT Année 2016 (en tonnes)	Ratio en kg/an/hab EPT	Ratio Ile de France
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	196 774	284.3	286.5
Emballages recyclables (hors verre)	21 297	30.77	35
Verre	9 703	14	20
Total Ordures ménagères et assimilées OMA	227 774	329	342.2
Ratio performance de tri		13,6 %	15.9 %
Déchets encombrants collectés en porte à porte ou sur rendez vous	16 968	24.5	26.1
Déchets verts collectés en porte à porte	9 997	14.4	19.6
Total déchets collectés en déchetteries fixes et mobiles	31 440	45.4	68.3
Déchets ménagers spéciaux DMS	33	0.047	
Total Déchets ménagers et assimilés (DMA)	286 179	413.5	455.5

NC : Non connu

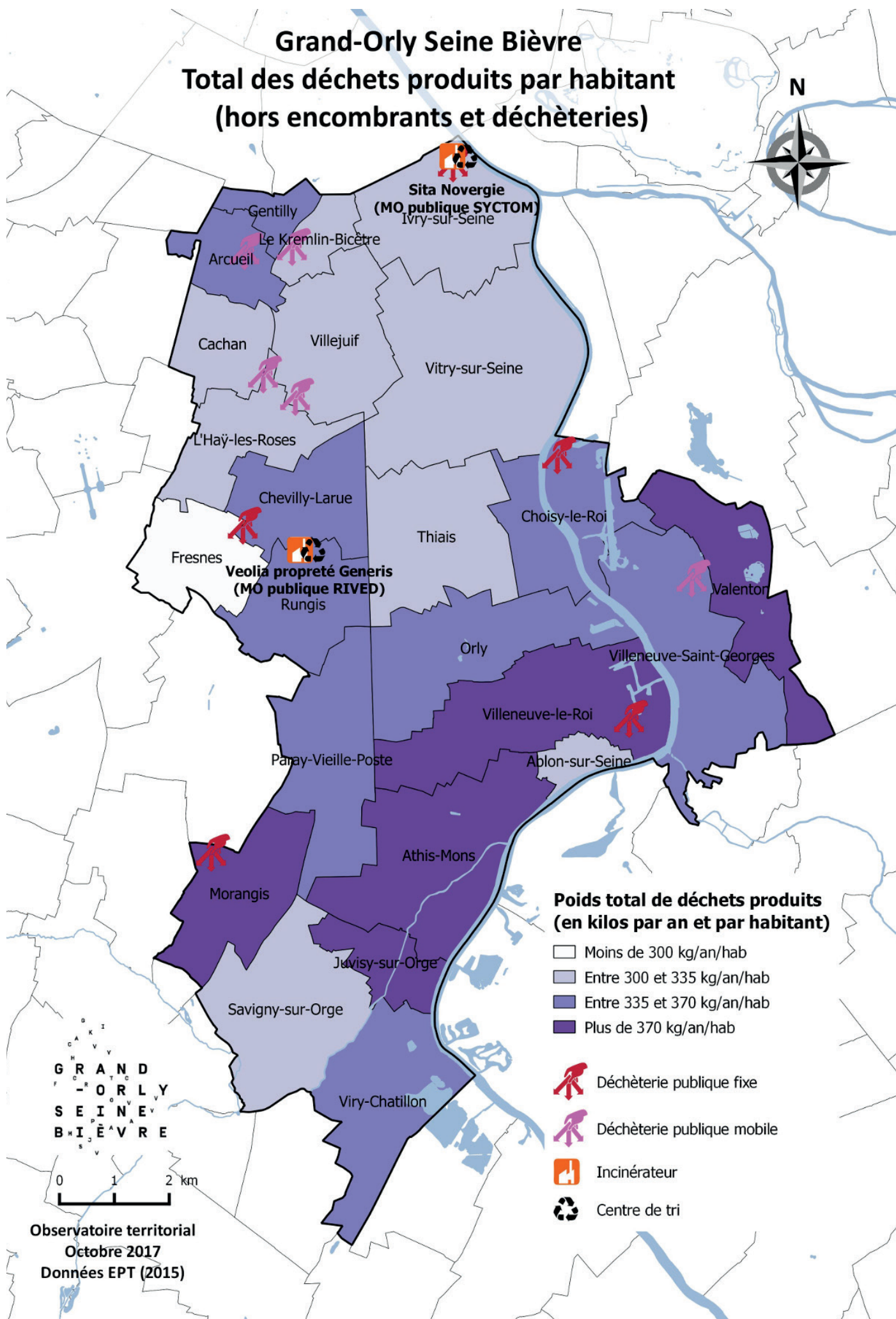
Le ratio de production par habitant d'OMA (déchets ménagers et assimilés hors encombrants, déchetteries et déchets verts) sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre **est inférieur de 10 % au ratio Ile de France**.

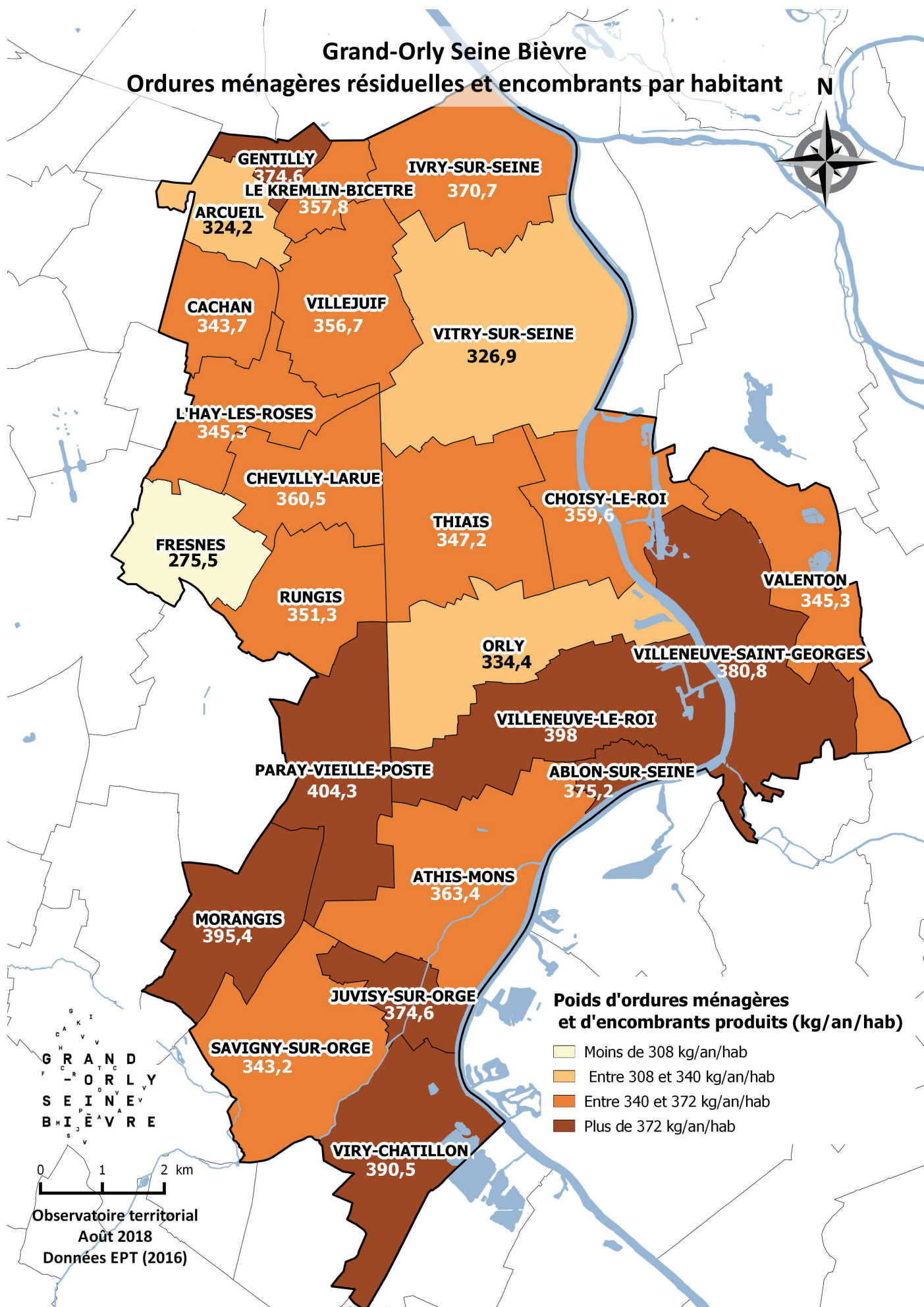
Le ratio de production d'encombrants est comparable à celui de la région Ile de France.

Le taux de recyclage (% d'emballages recyclables/production totale d'OMA) est plus faible que celui de la moyenne Ile de France.

Grand-Orly Seine Bièvre

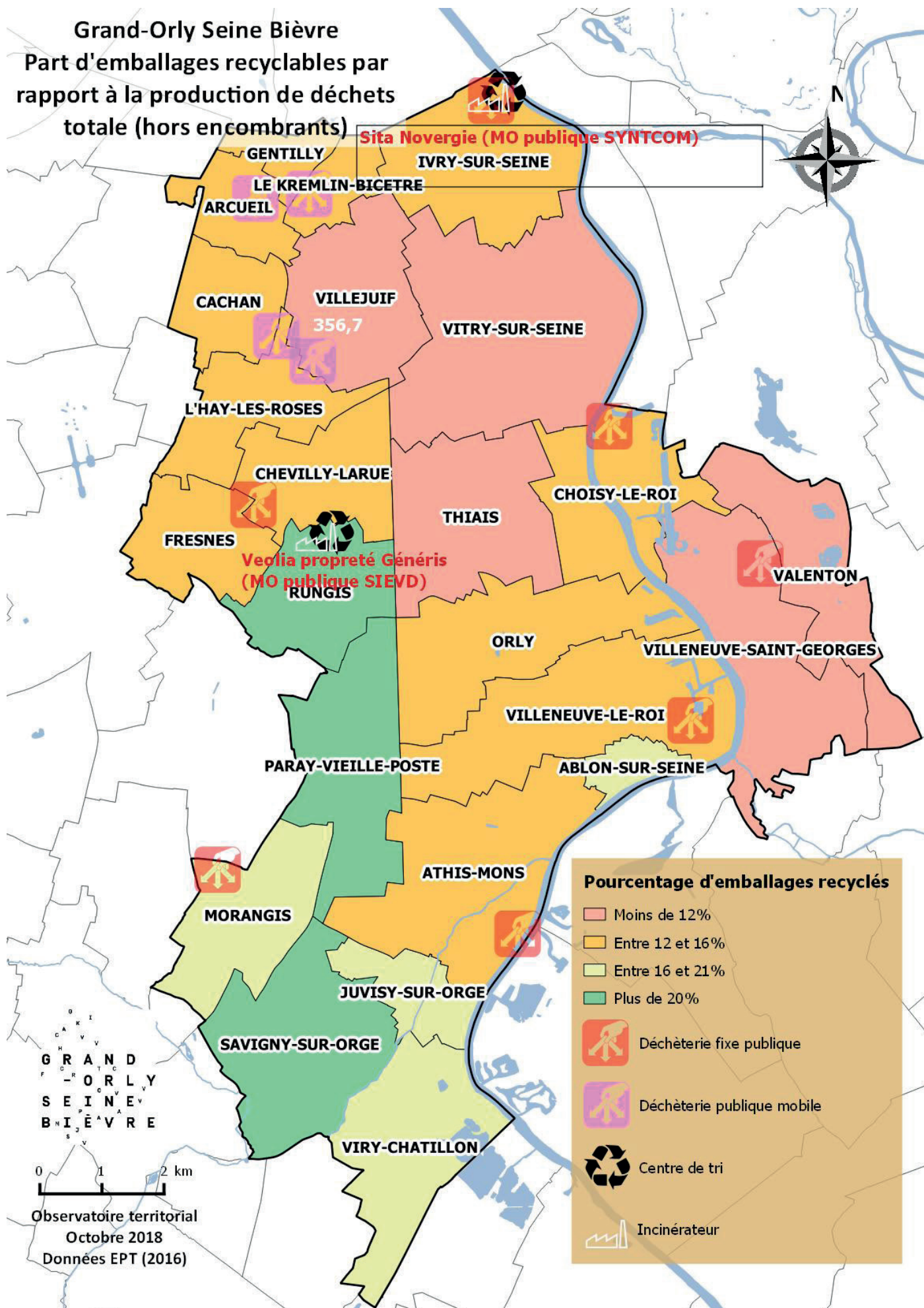
Total des déchets produits par habitant (hors encombrants et déchèteries)





PERFORMANCES DE TRI DES EMBALLAGES PAR COMMUNE

Les communes en vert sont celles présentant les meilleures performances de tri



FLUX DE DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHETTERIES

Flux de déchets apportés	Flux de déchets apportés	%	kg/an/hab
Gravats	10 292	32,74%	14,87
Tout venant non incinérables	11 162	35,50%	16,13
Bois	1 829	5,82%	2,64
Déchets verts	2 726	8,67%	3,94
Tout venant incinérables	3 598	11,44%	5,20
Ferrailles	910	2,89%	1,31
DEEE	279	0,89%	0,40
Mobilier	204	0,65%	0,29
DDS	192	0,61%	0,28
Cartons	137	0,44%	0,20
Textiles	45	0,14%	0,07
Papiers	28	0,09%	0,04
Verre	15	0,05%	0,02
Huiles	12	0,04%	0,02
Batteries	5	0,02%	0,01
Pneus	3	0,01%	0,00
Lampes	1	0,00%	0,00
Piles	2	0,01%	0,00
TOTAL APPORTS	31 440	100%	45



TABEAU DE SYNTHÈSE : ENJEUX IDENTIFIÉS POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'état des lieux selon une approche « déchets/produits » constituant les DMA. Cette analyse permet d'identifier et de mettre en avant les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

Produits / déchets	Etat des lieux – Bilan actions de prévention	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA
Déchets verts	- Un ratio de collecte des déchets verts (en porte à porte et déchèterie) de 14,4 kg/hab/an inférieur à la moyenne régionale (32 kg/an/hab) qui s'explique par la configuration du territoire urbain très dense au Nord. 16 % des pavillons sont équipés de composteurs individuels sur le territoire ce pourcentage est inférieur à la moyenne nationale (22 %) - Le compostage partagé insuffisamment développé (environ 120 résidences en 2016) - Peu d'actions mises en place pour développer les pratiques de jardinage alternatif (paillage, broyage des déchets verts)	Traiter les déchets verts au plus près de leur production pour limiter le recours au service public de collecte et le volume à traiter Promouvoir des pratiques alternatives limitant la production de déchets verts Poursuivre les actions de promotion de toute forme de compostage
Déchets alimentaires	Le gisement d'évitement est évalué à 32 kg/an/hab Le potentiel de réduction suite à la mise en place d'une action de prévention est de 10 kg/an/hab Les actions de prévention engagées ont surtout été orientées vers la sensibilisation et ne sont pas quantifiables. Restauration collective : Des diagnostics réalisés sur 15 écoles ont montré que la mise en place d'un plan d'action pouvait réduire de 30 % le gaspillage alimentaire	La lutte contre le gaspillage alimentaire concerne plusieurs producteurs : les ménages, les marchés alimentaires, les commerçants et la restauration collective. La LTECV impose aux collectivités territoriales d'engager des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration qu'ils gèrent. Les articles 12 et 15 du projet de loi sur les Etats généraux de l'alimentation indique la mise en place d'un diagnostic obligatoire et le don alimentaire, étendu à la restauration collective Réduire le gaspillage alimentaire est par ailleurs un enjeu social et fédérateur

Produits / déchets	Etat des lieux – Bilan actions de prévention	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA
Emballages, papier, objets à usage unique	- Gisement d'évitement des emballages est évalué à 78 kg/an/hab - Potentiel de réduction suite à la mise en place de gestes de prévention est de 14 kg/an/hab - Les actions engagées antérieurement ont surtout porté sur la sensibilisation au changement de comportement mais sont difficilement quantifiables. - Il est en effet difficile pour une collectivité d'agir auprès de la grande distribution et des commerces de proximité pour solliciter des changements de pratiques.	La réduction des emballages et produit à usage uniques est un enjeu fort pour la prévention. Elle implique des changements de comportement dans les pratiques au quotidien La nouvelle réglementation mise en place à compter du 1^{er} janvier 2020 (interdiction de vaisselle jetable et certains objets à usage unique) permettra de faire évoluer les modes de consommation. Les manifestations publiques ou privées sont emblématiques de l'utilisation de produits jetables et constituent des opportunités pour donner une grande visibilité aux produits alternatifs durables.
Le verre	- Pas d'actions engagées sur le territoire visant à réduire les emballages en verre. - Il s'agit d'un emballage difficilement substituable	La seule alternative possible pour la réduction du verre est le retour de la consigne. Quelques expérimentations pourraient être menées en ce sens sur le territoire.
Les imprimés non sollicités	- Gisement d'évitement évalué à 13.6 kg/hab/an - Potentiel de réduction : 3,2 kg/an/hab (si 15 % BAL équipées) 11 % des boîtes aux lettres du territoire (15 % à l'échelle nationale) sont équipées de STOP PUB ce qui permet de détourner du flux d'ordures ménagères 900 tonnes de papier par an	Le « Stop Pub » permet de diminuer la publicité de 90 % dans une boîte aux lettres, Les marges de progrès restent importantes pour augmenter le taux de Stop Pub sur le territoire.
Textiles	- Gisement d'évitement évalué 9,2 kg/an/hab - Potentiel de réduction si action de prévention 3,2 kg/an/hab (si 1 borne AV pour 2 000 habitants) 264 bornes d'apport volontaires sont implantées sur le territoire, soit environ 1 borne pour 2 600 habitants. 1 150 tonnes de textiles ont été détournées du flux d'ordures ménagères en 2016 soit 1.6 kg/an/hab - Il faut ajouter à ce tonnage les textiles collectés dans les ressources, vestiaires type Croix rouge etc..	La collecte des textiles en apport volontaire est une collecte dite « préservante » qui permet facilement le recyclage ou réemploi de la matière. Marge de progrès importante pour densifier le réseau d'apport volontaire et mieux faire connaître associations qui collectent les textiles. (1 point d'apport pour 2000 habitants comme le préconise l'éco organisme) Une vigilance doit toutefois être apportée sur le devenir des textiles réemployés en privilégiant son réemploi en France et non à l'export

Produits / déchets	Etat des lieux – Bilan actions de prévention	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA
Bien d'équipement (mobilier, encom- brants, DEEE)	• 25 kg/an/hab d'encombrants collec- tés en porte à porte ou sur rendez vous • On estime que 30 % pourrait être réemployés ou valorisés • Nombreuses actions réalisées ces dernières années pour sensibiliser les habitants au réemploi (annuaire du réemploi organisation d'événe- ments type « repair café », collectes solidaires de DEEE) Un réseau de ressourceries qui se constitue sur le territoire : 9 ressource- ries dont 4 spécialisées et une prochaine ouverture en 2019 à Orly.	Détourner au maximum du flux d'en- combrants la part d'objets réem- ployables Soutenir les projets, initiatives autour du réemploi Mettre en réseau les acteurs du réem- ploi afin de faciliter leur accès au gise- ment de déchets réemployables
Déchets des collecti- vités/ Administrations	• 5 à 15 % des déchets des territoires sont produits par les acteurs publics. • Un agent produit en moyenne 50 kg/ an de papier de bureau • La plupart des communes ont enga- gé des actions de réduction des dé- chets papiers • 2 collectivités ont engagé des ac- tions visant à développer les achats éco-responsables • 50 % des achats à l'échelle nationale proviennent d'une commande pu- blique.	La réalisation d'un diagnostic détaillé des déchets produits par la collectivité est une base indispensable à l'éla- boration et la mise en œuvre d'un plan d'action efficace, ciblant les enjeux prio- ritaires et qui doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. La LTECV fixe comme objectif d'enga- ger une commande publique durable au service de la transition vers l'économie circulaire et une réduction de 30 % de la consommation de papier bureautique avant 2020
Déchets des entreprises	• Pas d'action de réduction des dé- chets des entreprises engagées sur le territoire. • Difficultés à mobiliser ce type de producteurs	Accompagner les entreprises dans de nouvelles pratiques Sensibiliser les entreprises à l'écologie industrielle et territoriale pour favoriser les synergies et échanges de flux.



ANALYSE AFOM DU TERRITOIRE : ATOUTS/ FAIBLESSES – OPPORTUNITES /MENACES

Lors du premier groupe de travail réunissant les acteurs locaux, partenaires institutionnels et représentants des villes et de l'EPT il a été demandé aux participants de contribuer à la réalisation d'une **analyse AFOM** (Atouts/Faiblesses Opportunités/Menaces) pour la mise en place d'actions de prévention des déchets sur le Territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

Cette matrice comporte deux axes et quatre jugements de valeur :

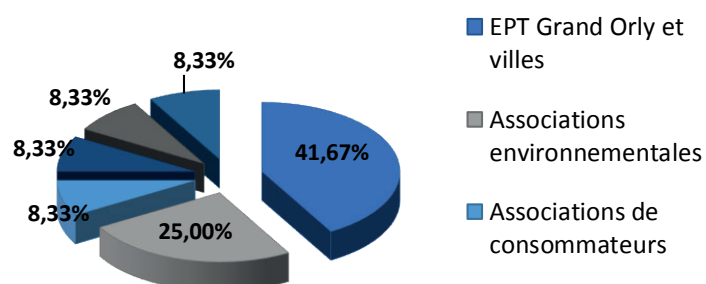
Axe interne : ce sur quoi le territoire a une certaine marge de manœuvre (Atouts/Faiblesses),

Axe externe : ce qui s'impose au territoire ou nécessitera des partenariats (Opportunités/Menaces).

Facteurs internes	Atouts	• Expérience des collectivités • Réseaux d'acteurs • Forte volonté politique • Compétences internes et capacité à se mobiliser • Volonté motivation commune • Existences d'actions déjà engagées • Diversité du territoire permettant d'expérimenter des actions • Accompagnement par des acteurs tels que RIVED SYCTOM • Synergie au niveau du territoire
	Faiblesses	• Etendue, diversité du territoire • Contrainte budgétaire • Moyens humains
Facteurs externes	Opportunités	• Réglementation incite à agir • Associations et partenaires locaux • Présence d'acteurs du réemploi • Le réemploi fort potentiel de création d'emplois locaux • Feuille de route économie circulaire • Développement de nouvelles associations
	Menaces	Grand public difficilement mobilisable Incertitude institutionnelle Multiplicité des acteurs Réglementation très stricte pour traitement des déchets alimentaires

PHASE 3 : ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

LES ATELIERS DE CONCERTATIONS



Une démarche de concertation avec les acteurs de la prévention du territoire a été engagée afin de prendre en compte des points de vue et approches variés qui viendront enrichir la réflexion pour la construction du PLPDMA. Il s'agit ainsi d'instaurer une nouvelle culture de travail participative afin d'aboutir à l'élaboration d'un document partagé.

Ces ateliers de concertation se sont déroulés le 31 mai 2018 et ont regroupé 36 participants répartis ainsi : Les participants aux ateliers de concertation ont travaillé sur huit thématiques choisies au vu des enjeux préalablement identifiés :

- La réduction des biodéchets
- Développer les pratiques autour du réemploi et du partage
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les emballages et produits jetables
- L'éco-exemplarité des collectivités/ administrations
- Communiquer sur la prévention des déchets auprès des habitants (en fonction de différentes cibles : scolaires, habitants, habitats collectifs)
- La réduction des déchets des commerçants / entreprises pris en charge par le service de collecte des ménages.
- L'écologie industrielle et territoriale : favoriser les synergies

Huit groupes de travail thématiques ont été constitués, chacun des acteurs a pu participer à 2 groupes de travail.

Dans un groupe de travail chaque participant devait proposer une ou plusieurs actions de prévention des déchets. Toutes les propositions étaient ensuite soumises à un vote du groupe afin de ne retenir que deux actions maximums par groupe.

Le groupe devait ensuite rédiger une fiche action détaillée par action retenue : (public cible, étapes, mise en œuvre, indicateurs etc...)

Résultat des ateliers de concertation

Nombre d'actions proposées au total	Nombre d'actions retenues suite au vote
56	17

DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PLPDMA

Les axes stratégiques et actions du PLPDMA sont issus :

- Du bilan qualitatif et quantitatif des actions de prévention déjà réalisées dans le cadre des anciens Programme locaux de prévention des déchets
- Etat des lieux de la production de déchets relevée pour les différents flux collectés par le service public
- De la synthèse des enjeux et des propositions issues des groupes de travail organisés dans le cadre des ateliers de concertation
- Des avis et validation prononcés dans le cadre du Comité de pilotage et de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi.

Le PLPDMA a ainsi pu être décliné en 6 axes stratégiques et 29 actions opérationnelles.

Chaque action fait l'objet d'une fiche action détaillée

Axe stratégique	Flux de déchets concernés	Actions
A - Réduire les déchets organiques	Déchets verts	A1 - Sensibiliser les habitants aux méthodes de jardinage alternatif A2 - Développer l'usage de broyeurs pour réduire déchets verts des particuliers A3 - Développer la gestion de proximité des déchets verts (compostage individuel, en pied d'immeuble ou de quartier)
	Déchets alimentaires	A4 - Sensibiliser les ménages pour réduire le gaspillage alimentaire A5 - Sensibiliser, de façon ludique, les enfants dans les écoles à la question du gaspillage alimentaire A6 - Accompagner les écoles à la mise en place de plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire A7 - Organiser la récupération des invendus des marchés alimentaires par des associations locales en vue de leur redistribution
B - Favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage	Textiles	B1 - Développer le parc de bornes textiles notamment sur le domaine privé B2 - Réaliser une cartographie des points d'apport volontaires et structures de collecte des textiles
	Les encombrants, biens d'équipement, DEEE	B3 - Créer un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire B4 - Soutenir les initiatives autour du réemploi portées par des associations locales B5 - Organiser des « ressourceries éphémères » en partenariat avec les bailleurs et acteurs du territoire B6 - Créer des zones de réemploi dans les déchetteries fixes et mobiles et conventionner avec les ressourceries pour la mise à disposition des objets collectés B7 - Développer les collectes solidaires de DEEE en partenariat avec les éco organismes B8 - Accompagner les ressourceries à la formation de leurs salariés vers de nouveaux emplois
C - Favoriser la consommation responsable	Emballages évitables, papier, objets à usage unique Imprimés non sollicités	C1 - Organiser une grande campagne de sensibilisation des habitants sur la réduction des emballages et produits à usage unique C2 - Proposer aux organisateurs d'événement une charte « événements zéro déchets » C3 - Créer un label pour les commerçants menant des actions de réduction des déchets d'emballages. C4 - Accompagner les commerçants des marchés alimentaires afin de supprimer les sacs plastique C5 - Déployer et poursuivre le dispositif STOP PUB et solliciter auprès des enseignes commerciales un engagement à respecter cette démarche
D - Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Déchets des collectivités	D1 - Supprimer les objets à usage unique D2 - Rationaliser et réduire la consommation des papiers de bureau et communication D3 - Intégrer le réemploi et la consommation responsable dans la commande publique

Axe stratégique	Flux de déchets concernés	Actions
E - Mieux communiquer sur la prévention des déchets	Tous les flux de déchets ménagers et assimilés	E1 - Elaborer un plan de communication de grande ampleur sur la prévention des déchets E2 - Organiser des événements festifs sur la prévention E3 - Investir de nouveaux modes de communication (ex : applications,...) E4 - Organiser des opérations « familles zéro déchets » et communiquer sur les résultats
F - Mobiliser les acteurs économiques	Déchets des entreprises	F1 - Organiser des conférences, forum d'échange sur l'écologie industrielle et territoriale
	Déchets des commerçants	F2 - Favoriser le don des invendus par les commerçants

LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DU PLPDMA

Les actions mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA doivent conduire à une réduction du ratio par habitant de la production de déchets ménagers et assimilés. Afin d'évaluer l'impact du PLPDMA deux hypothèses de scénarii sont envisagés :

- Un « scénario de référence » sans mise en œuvre d'actions de prévention des déchets DMA
- Un scénario avec mise en œuvre des actions du PLPDMA

Pour suivre l'impact du PLPDMA il s'agira de comparer chaque année la production de DMA entre ces 2 scénarii.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe comme objectif une baisse des DMA de :

- 10 % entre les années 2020 et 2010 soit une moyenne de -1%/an sur cette période.

Concernant le PLPDMA de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- L'année de référence choisie est **l'année 2016**
- L'année 1 de mise en œuvre du programme d'actions est **l'année 2019**
- L'année de révision du programme d'action est **l'année 2025* soit une période de 9 ans par rapport à l'année de référence 2016.**

L'objectif de réduction des DMA retenu pour être conforme aux exigences de la loi Transition énergétique pour la croissance verte est donc le suivant :

-9 % entre les années 2025 et 2016 soit une moyenne de -1%/an sur cette période.

SCÉNARII D'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DMA ENTRE 2016 ET 2025

Année	2016 Année de réfé- rence	2017*	2018*	2019 Mise en œuvre du PLPD- MA	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution théorique (2016 - 2025) sans mise en œuvre du PLPDMA	413.5	414.6	414.6	414.6	414.6	414.6	414.6	414.6	414.6	414.6
Evolution théorique avec mise en œuvre des actions du PLPDMA 2016 /2025 (baisse de 1,3 % / an à partir de 2019)	413.5	414.6	414.6	408.2	402.9	397.6	392.3	387	381	376.3

**une légère augmentation de la production de DMA a été constaté en 2017 cette hausse est confirmée sur l'ensemble de la Région Ile de France*

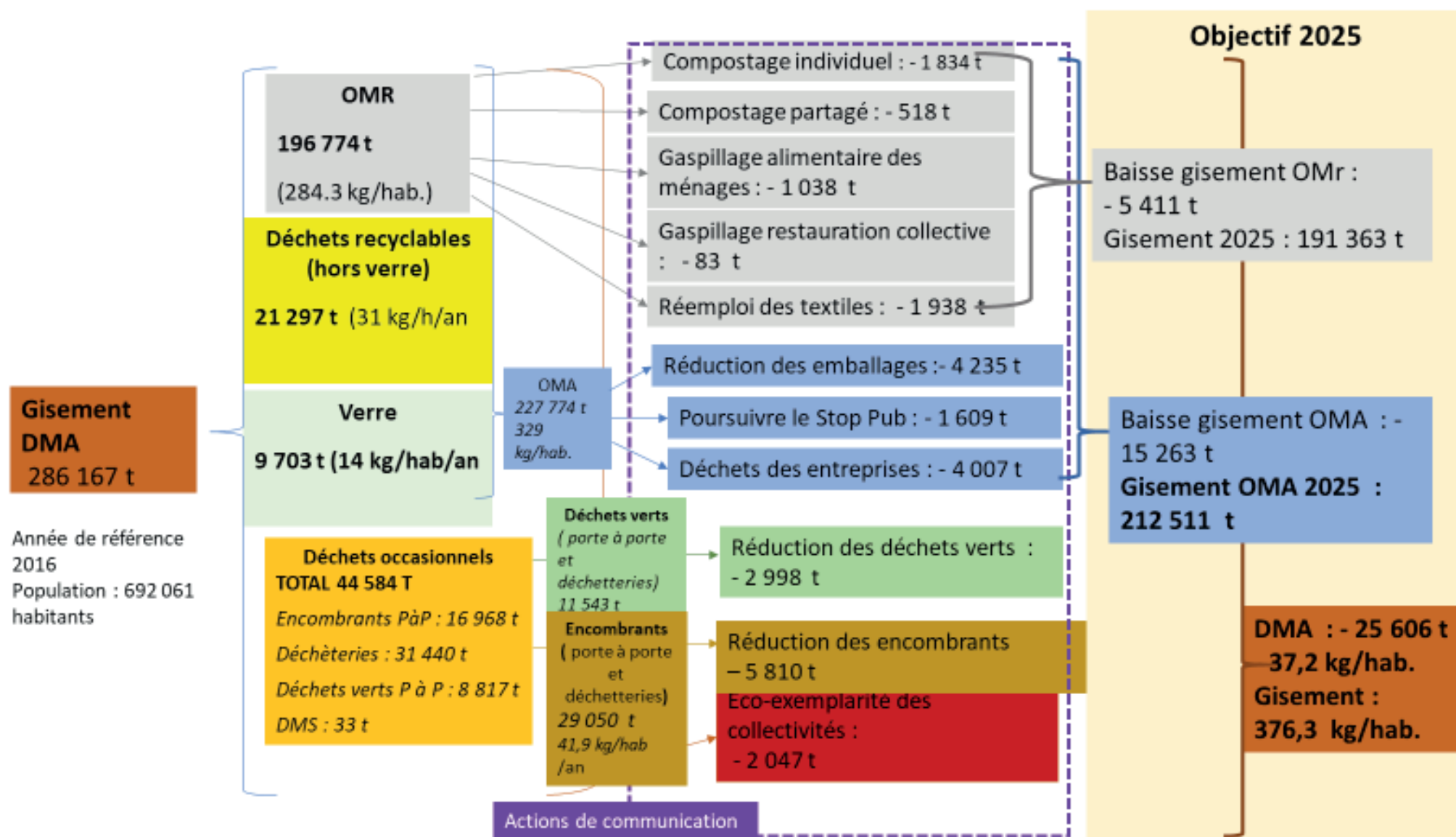
Ne disposant pas à la date de rédaction de ce document des données 2018 consolidées l'hypothèse d'une production de DMA identique à celle de 2017 a été posée.



IMPACT DE CHAQUE TYPE D'ACTION SUR LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DMA

Axe	Action	Gisements impactés (2016)			Objectif de réduction	Hypothèses de calcul	Estimation de la quantité de déchets évités	
		Produit	Tonnes	En kg/hab			Tonnes	kg/hab
A - Réduction des déchets organiques	Réduction des déchets verts	Déchets verts (collectés en PàP et déchèteries)	9 997	14,44	Réduction de 30 % des DV	Réduction de 30 % des tonnages de DV collectés	2 998	4,3
	Compostage individuel	Biodéchets des OMR	OMR : 196 774 t (biodéchets des OMR : non connu)	OMR 284.3	35 % des logements individuels équipés (+17 % par rapport 2016) :	73 300 pavillons sur le territoire Potentiel de réduction : 80 kg/hab équipé 2.3 personnes /foyer 80 % de habitants équipés l'utilisent	1 834	2,7
	Compostage partagé	Biodéchets des OMR	OMR : 196 774 t (biodéchets des OMR : non connu)	OMR 284.3	Equiper 300 nouveaux sites	Potentiel de réduction : 115 kg/foyer (50 kg/hab. pratiquant/an) 15 foyers participant / site	518	0,7
	Réduction gaspillage alimentaire des ménages	Biodéchets des OMR	OMR : 196 774 t (biodéchets des OMR : non connu)	OMR 284.3	15 % de la population met en œuvre des gestes	Gisement d'évitement : 32 kg/hab. Potentiel de réduction 10 kg/hab. participant	1 038	1,5
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Biodéchets des OMR	OMR : 196 774 t (biodéchets des OMR : non connu)	OMR 284.3	20 % des écoles participent et réduisent le gaspillage	Potentiel de réduction 55 g/repas 5 184 000 repas servis à l'année sur le territoire 20 % des écoles participent et réduisent de 80g/repas	83	0,1

B - Favoriser les pratiques autour du réemploi et partage	Réemploi des textiles	Textiles des OMR	OMR : 196 774 t (textiles des OMR : non connu)	OMR 284.3	Collecter 50 % du gisement mis sur le marché dans les bornes : soit 2.8 kg/hab supplémentaire pour atteindre 4.5 kg/hab	Gisements national mis sur le marché : 9.2 kg/hab/an Tonnages textiles collectés en 2016 : 1157 t soit 1.68 kg/hab	1 938	2,8
	Favoriser le réemploi des biens d'équipement	Encombrants (PàP et déchèteries)	Encombrants P à P : 16 389 t Encombrants déchèteries : 12 661 t Total encombrants : 29 050 t	31	Réemploi / réutilisation de 20 % des encombrants (y compris DEEE)	Près de 30 % des encombrants sont réutilisables (données nationales), hypothèses retenues de 20 % au niveau local	5 810	8,5
C - Favoriser la consommation responsable	Poursuivre le stop pub	Imprimés Non Sollicités (INS) dans les OMA	OMA : 227 774 t (INS dans les OMA : non connu)	OMA 329	Equiper 30 % des foyers en Stop Pub	Taux d'équipement en 2016 de 11% des foyers : Objectif d'équiper 19 % de foyers supplémentaires pour atteindre 30 % Gisement d'évitement : 13.6 kg/hab/an pour une efficacité de 90 %	1 609	2,3
	Réduction des emballages et objets à usage unique	Emballages dans les OMA	70 590	102	Participation de 15 % de la population qui réduit de 40 % les emballages	102 kg /hab d'emballages produits au niveau local 40 % des emballages évitables	4 235	6,1
D - Eco-exemplarité	Eco-exemplarité des collectivités	DMA	272 933	394	Réduction de 15 % des déchets produits par les acteurs publics	5 % des déchets sont produits par des acteurs public	2 047	3,0
F - Déchets des entreprises	Réduction des déchets des commerçants et entreprises	OMA	227 774	329	Réduire de 8 % la quantité de déchets collectés (DMA)	22 % des OMA collectées proviennent des entreprises	4 007	5,8
Total DMA évités							25 606	37



Evaluation du budget annuel des actions du PLPDMA (y compris moyens humains internes)			
Axe strategique	Intitule des actions		Budget annuel estime
AXE 1 Réduire les déchets orga- niques	Action A1	Actions sensibilisation jardinage alternatif	179 000 €
	Action A2	Développement usage de broyeurs	
	Action A3	Promotion compostage individuel et partagé	
	Action A4	Sensibilisation au gaspillage alimentaire	
	Action A5	Actions sensibilisation dans écoles	
	Action A6	Accompagnement des écoles lutte contre gaspillage alimentaire	
	Action A7	Actions récupération invendus marchés alimentaires	
AXE 2 Favoriser les pra- tiques autour du réemploi	Action B1	Développement parc de bornes textiles d'apport volontaire	119 000 €
	Action B2	Cartographie des points d'apport volontaire des textiles	
	Action B3	Création d'un annuaire de la réparation et du réemploi	
	Action B4	Soutien des initiatives autour du réemploi	
	Action B5	Organiser ressourceries éphémères	
	Action B6	Création zones de réemploi dans déchèteries fixes et mobiles	
	Action B7	Développer collecte solidaire des DEEE	
AXE 3 Favoriser la consommation responsable	Action C1	Sensibilisation habitants à réduction emballages	112 000 €
	Action C2	Rédaction charte évènements «zéro déchets» pour association	
	Action C3	Création Label Commerçants	
	Action C4	Accompagner commerçants à la suppression sac plastiques	
	Action C5	Développement STOP PUB	
AXE 4 Eco exemplarité en matière de préven- tion des déchets	Action D1	Supprimer objets à usage unique	46 000 €
	Action D2	Rationaliser la consommation papier bureau et consommables	
	Action D3	Intégrer réemploi dans commande publique	
AXE 5 Mieux commu- niquer sur la prévention des déchets	Action E1	Elaborer un Plan de communication de grande ampleur sur la prévention des déchets avec charte graphique	63 000 €
	Action E2	Organisation évènements festifs sur la prévention des déchets	
	Action E3	Investir de nouveaux modes de communication pour sensibiliser les habitants	
	Action E4	Opération opérations familles «Zéro déchets» et communiquer sur résultats attendus	
AXE 6 Mobiliser les acteurs écono- miques	Action F1	Conférence sur Ecologie industrielle et territoriale	40 000 €
	Action F2	Favoriser dons invendus par commerçants	
TOTAL budget annuel	559 000 € soit 0.8 €/hab/an		

LE PILOTAGE OPÉRATIONNEL DU PROGRAMME :

Le pilotage et le suivi du PLPDMA sera organisé dans le cadre d'une gouvernance participative avec l'ensemble des parties prenantes souhaitant s'impliquer dans la démarche. De nouveaux contacts auprès des acteurs pourront par ailleurs enrichir le mode de structuration de la gouvernance.

L'objectif est d'avoir une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire afin d'impulser une dynamique territoriale, de faciliter la mise en place opérationnelle des actions.

La gouvernance envisagée pour l'animation du programme d'actions pourra s'articuler autour de plusieurs instances :

- Du Pôle Prévention déchets de la Direction déchets de l'EPT qui a pour mission la mise en place opérationnelle du Programme d'action, l'animation du groupe projet et des groupes de travail thématiques, la coordination des acteurs, le suivi des indicateurs et la rédaction du bilan annuel
- Du comité de pilotage, instance réunissant les élus des communes du territoire présidé par Mme Stéphanie Daumin Vice-Présidente en charge de la gestion des déchets ménagers à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Le comité de pilotage pourra se réunir autant que besoin et au minimum une fois par an afin de prendre connaissance de l'état d'avancement du PLPDMA et rediriger la mise en œuvre des actions si besoin.
- De la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), présidé par Madame Stéphanie DAUMIN pour présentation et avis sur le bilan des actions mise en place chaque année

Pour la **mise en place opérationnelle des actions du PLPDMA** des groupes de travail thématiques seront constitués, ils regrouperont :

- Les personnes ressources de l'EPT : direction gestion des déchets, direction de la communication, direction moyens généraux, direction de la commande publique
- Les représentants des communes volontaires pour y participer
- Les acteurs locaux : associations, partenaires, représentants de commerçants
- Toutes autres personnes ressources pour leurs expertises dans les thématiques abordées.

Ces groupes pourront se réunir durant les 6 années de la mise en œuvre du plan d'action pour construire, coordonner et suivre la mise en œuvre des actions du PLPDMA.

AUTRES ACTIONS PROPOSÉES POUR L'OPTIMISATION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Axe stratégique	Flux de déchets concernés	Actions proposées
Amélioration des performances de la collecte sélective	Tout type d'emballages	1) Extension des consignes de tri ➤ Candidater aux appels à projet CITEO pour les communes qui ne sont pas encore en extension de consignes ➤ Relancer la communication sur l'extension des consignes de tri pour le secteur Sud 2) Vérifier la dotation des ménages et la signalétique sur les bacs – Mettre en place les actions correctives si nécessaires 3) Développer la mise en place du tri dans les services communaux – Accompagner les collectivités 4) Expérimenter le retour à la consigne des emballages ==> type machine intelligente dans les lieux de forte consommation incitant au recyclage des emballages de boisson 5) Renforcer les suivis de collecte et cibler les actions de communication pour sensibiliser un public plus large, au-delà des « convaincus » 6) Renforcer le travail avec le collecteur sur le contrôle des bacs collectés et les refus de bacs 7) Renforcer la sensibilisation des habitants et des scolaires : actions ciblées en porte à porte – animations auprès du grand public et des scolaires– développer les échanges avec les publics relais – campagne de communication Réflexion sur une équipe territorialisée d'Ambassadeurs du tri
Gestion des déchets alimentaires	Déchets alimentaires	8) Réaliser une étude de caractérisation des OMR à l'échelle du territoire pour définir le gisement potentiel – Diagnostic du gisement de déchets alimentaires 9) Développer la collecte et le traitement des déchets alimentaires dans la restauration collective 10) Développer la collecte et le traitement des déchets alimentaires auprès des ménages 11) Soutenir les initiatives locales de gestion des déchets alimentaires
Gestion des déchets végétaux	Déchets verts	12) Réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères à l'échelle du territoire pour définir le gisement 13) Développer le réseau de déchèteries fixes et mobiles 14) Étudier la faisabilité de la mise à disposition de broyeurs pour optimiser le transport des déchets végétaux générés par les services techniques 15) Développer la collecte en porte à porte quand les solutions alternatives ne sont pas suffisantes, selon le gisement et les besoins – Étude de coûts à réaliser en amont
Gestion des encombrants		16) Développer le réseau de déchèteries fixes et mobiles 17) Améliorer la valorisation matière des objets encombrants au travers des déchèteries et des filières de traitement 18) Promouvoir la réutilisation, le réemploi et le retour en magasin des objets – Renforcer la sensibilisation faite auprès des usagers des alternatives quand la collecte se réalise sur RDV 19) Développer la gestion spécifique des meubles – Pour la collecte en régie des OE, accompagner les agents pour privilégier la filière REP meubles

Axe stratégique	Flux de déchets concernés	Actions proposées
Gestion des déchets dangereux	Déchets d'équipement électriques et électroniques DEEE Déchets ménagers spéciaux	20) Développer la collecte solidaire des DEEE 21) Mettre en place une convention, à l'échelle du territoire, pour la collecte et le traitement des piles 22) Renforcer le partenariat avec les REP pour la prise en charge de ces déchets 23) Renforcer l'accompagnement des agents qui assurent le tri de ces déchets
Gestion des déchets des CTM et des marchés	Déchets des services techniques Déchets issus des marchés forains	24) Diagnostic à l'échelle du territoire des déchets produits par les CTM et issus des marchés 25) Accompagner les agents des CTM dans la mise en place de solutions appropriées pour améliorer la valorisation des déchets 26) Renforcer l'accompagnement des agents qui assurent le tri de ces déchets 27) Accompagner les communes dans la mise en œuvre de solutions adéquates pour la valorisation des déchets générés par les marchés – En améliorer leur valorisation
Grands collectifs	Tout type de déchets produits par les ménages	28) Diagnostic à l'échelle du territoire des modalités de gestion des déchets dans les grands collectifs 29) Renforcer le travail avec les bailleurs, les co-propriétés pour l'adaptation des locaux poubelles 30) Définir dans le règlement de collecte les consignes applicables en terme de gestion des déchets dans cet habitat 31) Harmoniser les réponses pour les permis de construire sur le territoire – Travail étroit avec les services urbanisme
Harmonisation des modalités de collecte des déchets	Tout type de flux	32) Étudier les leviers d'optimisation de la collecte des déchets 33) Rationnaliser sur le territoire les collectes en apport volontaire 34) Développer le réseau de déchèteries fixes et mobiles 35) Développer le réseau des ressourceries 36) Harmoniser sur le territoire les couleurs des bacs et le mode de conteneurisation 37) Améliorer les performances de la collecte sélective pour augmenter les soutiens perçus 38) Développer les partenariats avec les Eco-Organismes pour éviter les coûts liés à la gestion des déchets

ANNEXES

LES FICHES ACTIONS DETAILLÉES DU PLPDMA

Axe stratégique : réduction des déchets organiques						
Action A1	Sensibiliser les habitants aux pratiques du jardinage alternatif					
Gisement de déchets impacté	Les Déchets verts des jardins des particuliers collectés en porte à porte ou en déchetteries					
Contexte du territoire	Forte production de déchets vert pour les villes situées au sud du territoire chiffre qui présentent un fort taux d'habitat pavillonnaire					
Objectif général	Gérer les déchets verts au plus près de leur lieu de production Réduire le tonnage de déchets verts des particuliers à collecter Réduire le recours aux phytosanitaires					
Public cible	Grand Public en habitat individuel					
Pilote de l'action	EPT / Villes					
Principales étapes de l'action	Elaborer ou diffuser des outils de communication existants, guides de bonnes pratiques de jardinage alternatif : ex : valoriser espèces à croissance lente, les arbustes compacts ou de hauteur modérée dont la taille engendre peu de déchets, réduire le recours au produits phytosanitaires Organiser des ateliers pratiques/ animations pour transmettre des savoir-faire et des techniques de jardinage alternatives (fabrication de produits phytosanitaires « naturels », paillage, mulching, broyage) Etablir un partenariat avec les jardinerie (recensements des enseignes de jardinage et bricolage) afin de sensibiliser leurs clientèle lors d'animations Diffusion les guides « jardinage alternatif » pour chaque distribution de composteurs					
Partenaires / Acteurs relais	- Associations de jardiniers (jardins familiaux et partagés) - Enseignes de jardinage, bricolage - Services entretien espace vert des communes - Associations en lien avec la protection de l'environnement, la biodiversité, la promotion du compostage, le jardinage Agence de l'eau (réduction phytosanitaires) – NATURPARIF					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement des déchets, ADEME, NatureParif, Agence de l'eau (réduction phytosanitaire)					
Indicateurs de suivi	- Evolution du tonnage de déchets verts collectés en déchèterie et en porte à porte - Nombre d'actions de sensibilisation / an - Nombre de participants aux actions de sensibilisation / an - Nombre de partenaires investis dans la démarche					

Axe stratégique : réduction des déchets organiques						
Action A2	Développer l'usage de broyeurs pour réduire les déchets verts des particuliers					
Gisement de déchets impacté	Les Déchets verts des jardins des particuliers collectés en porte à porte ou en déchetteries					
Contexte du territoire	Forte production de déchets vert pour les villes situées au sud du territoire (3 à 4 fois supérieur à la moyenne des autres communes qui présentent un fort taux d'habitat pavillonnaire Action à mettre en place prioritairement sur ces communes.					
Objectif général	Réduire la production de déchets verts des particuliers Broyer les déchets verts sur site afin qu'ils soient réutilisés en paillage chez les particuliers					
Public cible	Ménages / Grand Public en habitat individuel					
Pilote de l'action	EPT					
Principales étapes de l'action	Sensibiliser les ménages à l'intérêt du broyage de déchets verts et à l'utilisation de ce broyat pour leur jardin (cf action A1) Etudier deux types de services : • Broyage en déchetteries fixes ou mobiles en faisant appel par exemple à une entreprise d'insertion • Prêt de broyeur portatif pour utilisation à domicile par l'habitant (rédaction d'une convention de prêt) Lancer un marché de commande des broyeurs Communiquer sur ces nouveaux services par le biais des journaux municipaux, site web. Organiser des ateliers de démonstration du broyeurs et utilisation du broyat					
Partenaires / Acteurs relais	Services espace vert des villes, Associations de jardiniers/asso environnementales, jardineries					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement, ADEME					
Indicateurs de suivi	Nombre d'animations/démonstrations réalisées Nombre de déchetteries équipées de broyeurs - Nombre de prêt de broyeurs/an Evolution du tonnage de déchets verts collectés en déchèterie et en porte à porte					

Axe stratégique : réduction des déchets organiques						
Action A3	Développer la gestion de proximité des déchets verts / biodéchets (compostage sous toutes ses formes)					
Gisement de déchets impacté	Les Déchets verts des jardins des particuliers collectés en porte à porte ou en déchetteries et les déchets alimentaires compostables (hors déchets carnés)					
Contexte du territoire	Environ 18 % de pavillons équipés de composteurs individuels en 2016 150 résidences pratiquent le compostage en pied d'immeuble					
Objectif général	Réduire la production de déchets verts et déchets alimentaires compostables des particuliers Gérer ces déchets verts / biodéchets au plus près possible de leur lieu de production, afin de limiter leur collecte par le service public Généraliser l'installation de sites de compostage partagés et de compostage en établissement.					
Public cible	Ménages en habitat individuel et collectifs Certains sites (écoles, établissement divers producteurs de déchets compostables)					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	Organiser régulièrement campagne de promotion sur le compostage et lombricompostage - Sensibiliser les ménages aux différentes techniques de compostage : site internet dédié (vidéos), réunions publiques, stand d'information lors d'événements liés au jardinage... - Compostage individuel - Réaliser une enquête auprès des ménages équipés pour connaître leurs pratiques - Poursuivre les campagnes de distribution et formation (composteurs de jardin et lombricomposteurs) Développer le compostage partagé en pied d'immeuble) - Lancer des appels à candidature dans les journaux municipaux et accompagner les habitants volontaires dans la mise en place de sites de compostage en pied d'immeuble - Développer un réseau d'habitants référents pratiquant le compostage partagé qui pourraient faire part de leurs expériences (ex : diffusion de vidéo, interview), créer une cartographie des sites - Organiser des sessions de formation pour approfondir la pratique et ateliers de démonstration sur sites de compostage partagé, de jardin partagé, de jardin pédagogique Développer le compostage de quartier - Identifier des emplacements sur domaine public et personnes référentes pour permettre apport de biodéchets végétaux par habitants du voisinage - Organiser un approvisionnement régulier en broyat					
Partenaires / Acteurs relais	- Services espaces verts des villes, Association de jardinier- Guides composteurs - Association environnementales, Bailleurs – Syndics de copropriété – Gardiens d'immeubles					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement					
Indicateurs de suivi	Nombre de composteurs individuels et lombricomposteurs distribués Nombre de site de compostage partagé en pied d'immeuble et de quartier Nombre d'animations / formations réalisées Quantité de déchets organiques évités (estimation à partir du nombre de composteurs)					

Axe stratégique : réduction des déchets organiques						
Action A4	Sensibiliser les ménages pour réduire le gaspillage alimentaire					
Gisement de déchets impacté	Flux des OM résiduelles : déchets alimentaires					
Contexte du territoire	Pas de données territoire sur la part de gaspillage alimentaire dans les OMr (évalué à 15 kg/an/hab selon une caractérisation des ordures ménagères effectuée en 2015 sur les communes de la RIVED.					
Objectif général	Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025 (loi TECV) Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire (objectif à décliner par cible).					
Public cible	Ménages / Commerçants					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	Passer un marché de prestation de service pour un accompagnement à la communication sur cette thématique en fonction des cibles. Concevoir un plan de communication spécifique à cette thématique avec une déclinaison par cibles (jeune public, retraités, ménages, commerçants..) à diffuser sur différents supports (affiches, web, facebook..) Créer des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire ou diffuser outils existants. Organiser des réunions d'information, forums débat Organiser des actions de type « foyers témoins » pour faire expérimenter et ainsi démontrer l'efficacité des gestes « anti-gaspillage » et communiquer sur ces actions : ex : reportage vidéo à diffuser sur site internet ou lors de réunions. Proposer des animations/ ateliers de démonstration spécifiques de sensibilisation (au sein d'ateliers de cuisine, lors de la SERD, lors de manifestations, ou sur les lieux d'achat : marchés, supermarchés) Faciliter les liens entre associations et commerçants pour la récupération des invendus					
Partenaires / Acteurs relais	Associations locales – Maison de l'environnement Commerces de bouches, délégataires de marchés forains, grande distribution DRIAFA (Direction Régionale Interdépartementale de l'Agriculture Alimentation et de la Forêt) CMA/CCI					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	SYCTOM, ADEME, DRIAFA					
Indicateurs de suivi	- Nombre d'animations de sensibilisation réalisés / Nombre de participants - Nombre d'opération « foyers témoins » et résultats - Création d'outils de sensibilisation/communication - Evolution du % de déchets alimentaires dans les ordures ménagères (caractérisation)					

Axe stratégique : réduction des déchets organiques						
Action A5	Mener des actions ludiques de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles					
Gisement de déchets impacté	Flux des OM résiduelles : déchets alimentaires					
Contexte du territoire	Pas de données territoire sur la part de gaspillage alimentaire dans les OMr					
Objectif général	Réduire le gaspillage alimentaire et la fraction organique des OMA Sensibiliser et accompagner les changements de comportement des scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire					
Public cible	Public scolaire					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	Référencer tous les outils pédagogiques existants sur cette thématique Prendre contact avec les écoles pour présenter la démarche Accompagner les établissements pour la mise en œuvre de projet autour du gaspillage alimentaire - Intervenir dans les écoles, pendant le temps scolaire et périscolaire, en priorité celles ayant engagé un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. - Afficher une communication permanente dans les écoles - Accompagner la mise en œuvre d'événementiel autour des actions de lutte contre le gaspillage : réalisation d'affiches, pièces de théâtre ou films, jeu-concours, goûter sans déchets, gachipain.. - Soutenir les actions mises en place par les élèves et/ou les enseignants (soutien technique, logistique, financier...) Inscrire les projets dans des démarches globales de développement durable en établissement (éco-école, agenda 21 scolaire...) pour leur donner plus de sens dans une approche environnementale intégrée					
Partenaires / Acteurs relais	Maison de l'environnement / Inspection d'académie / Enseignants / animateurs périscolaires/ personnel de cantine– Associations de parents d'élèves - DRIAAF					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement - DRIAAF					
Indicateurs de suivi	- Nombre d'écoles/classes ayant bénéficié d'actions de sensibilisation - Nombre d'écoles engagées - Nombre d'enfants sensibilisés - Nombre de réalisation des enfants (production d'affiches, films, etc..)					

Axe stratégique : réduction des déchets organiques						
Action A6	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire					
Gisement de déchets impacté	Flux des OM résiduelles : déchets alimentaires					
Contexte du territoire	Pas de données territoire sur la part de gaspillage alimentaire dans les OMr De nombreux établissements très sensibilisés à cette thématique					
Objectif général	Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires Sensibiliser le personnel de la restauration collective à cette question et mettre en place des plans d'actions opérationnels.					
Public cible	Scolaires / personnel des cantines scolaires					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	• Lancer un marché public pour le choix d'un prestataire qui prendra en charge en charge l'accompagnement des écoles • Organiser des réunions avec élus, responsable de la restauration, chargé de mission pour les informer et présenter la démarche d'accompagnement de l'EPT • Proposer aux écoles volontaires par le biais d'un appel à candidature (1 école par commune) un dispositif d'accompagnement (aide aux diagnostic et pesée avec four-niture d'un « kit clés en main » , analyse des données, aide à la rédaction d'un plan d'action opérationnel à court, moyen et plus long terme) • Accompagner, soutenir les établissements scolaire à la mise en œuvre du plan d'ac-tion et à l'évaluation de celui-ci (nouvelles pesées après 1 an de mise en œuvre) • Communiquer et diffuser les bonnes pratiques auprès des autres établissements scolaires (mise en réseau des établissements) • Rédiger un document permettant le recensement d'actions mises en place pour le partage d'expérience • Organiser des réunions de restitution des résultats					
Partenaires / Acteurs relais	Services des villes – association parents d'élèves					
Année de lance-ment de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement - ADEME - DRIAAF					
Indicateurs de suivi	• Nombre de cantines scolaires ayant engagé un plan d'action • % de réduction du gaspillage alimentaire constaté 6 mois et 1 an après mise en place progressive des actions pour chacune des écoles					

Axe stratégique : réduction des déchets organiques						
Action A7	Organiser la récupération des invendus des marchés forains par des associations locales en vue de leur redistribution					
Gisement de déchets impacté	Flux des OM résiduelles issus des marchés forains : déchets alimentaires					
Contexte du territoire	De nombreux marchés forains sur le territoire qui ne pratiquent pas le tri de leur bio-déchets et dont une part d'invendus est déposé aux ordures ménagères.					
Objectif général	Réduire le gaspillage alimentaire dans les Omr Développer et faciliter la collecte des invendus (fruits et légumes) des marchés forains pour redistribution aux structures associatives ou directement aux habitants					
Public cible	Commerçants des marchés forains					
Pilote de l'action	EPT/ villes					
Principales étapes de l'action	- Rédiger un marché pour faire appel à un prestataire extérieur pour accompagnement à la mise en oeuvre - Présenter la démarche aux communes pour appel à candidature auprès des communes potentiellement intéressées - Expérimenter la démarche sur une commune volontaire en se basant sur l'expérience de la commune de Vitry sur Seine (création d'une association pour collecte et redistribution d'invendus du marché) - Présenter la démarche aux associations locales existantes ou procéder au recrutement d'habitants bénévoles (appel à projet) - Sensibiliser les délégataires de marchés forains, les associations de commerçants afin qu'ils puissent adhérer à la démarche et organiser avec eux les modalités de collecte de leurs invendus - Organiser la logistique en partenariat avec la ville (stand sur le marché, communication, mode de collecte, gestion du public bénéficiaire) - Assurer le suivi de l'action pendant plusieurs mois pour apporter les ajustements éventuellement nécessaires et assurer la mobilisation de l'équipe					
Partenaires / Acteurs relais	Services concernés des villes (voirie, CCAS, communication) – Associations locales – Associations de commerçants – commerçants					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitements – DRIAAF- ADEME					
Indicateurs de suivi	- Nombre de marchés engagés dans la démarche - Tonnage d'invendus collectés - Nombre de personnes bénéficiaires de la distribution					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B1	Développer le parc de bornes d'apport volontaires pour la collecte des textiles usagés					
Gisement de déchets impacté	Les textiles d'habillement, les linges de maison et les chaussures usagés présents dans le flux d'OMr					
Contexte du territoire	260 bornes d'apport volontaires présentes sur le territoire ont permis la collecte de 1200 tonnes de textiles collectés en 2016					
Objectif général	Détourner du flux d'OMr les textiles qui peuvent faire l'objet de réemploi ou valorisation matière					
Public cible	Grand public					
Pilote de l'action	EPT/ villes					
Principales étapes de l'action	- Densifier les points d'apport volontaire sur le territoire notamment sur le domaine privé : (partenariats avec des bailleurs, grande distribution, certains espaces public...) - Etablir un tableau de bord des tonnages collectés par point de collecte et un suivi des dysfonctionnement (débordement) pour optimiser les fréquences de collecte des bornes. - Informers les associations types croix rouge, secours populaire - Renseigner la plateforme de l'éco-organisme - Définir un plan de communication et des outils déclinables pour informer les habitants sur le devenir des vêtements ainsi collectés (articles journaux municipaux, sites internet..)					
Partenaires / Acteurs relais	Associations type « vestiaires » - enseignes de la grande distribution - bailleurs					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Eco organisme Ecot-tlc pour soutien à la communication					
Indicateurs de suivi	- Nombre de points de collecte d'apport volontaire - Performances de collecte des textiles en tonnage et ratio par habitant et par commune					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B2	Réaliser une cartographie des points d'apport volontaires et structures de collecte des textiles					
Gisement de déchets impacté	Les textiles d'habillement, les linges de maison et les chaussures (TLC) usagés					
Contexte du territoire	Un parc des bornes d'apport volontaires implanté sur le territoire et de nombreuses associations collectent les vêtements pour les redistribuer.					
Objectif général	Donner aux habitants une meilleure visibilité sur les sites où ils peuvent déposer les textiles et ainsi augmenter le tonnage de textiles réemployés ou valorisés.					
Public cible	Grand Public					
Pilote de l'action	EPT					
Principales étapes de l'action	Réaliser un état des lieux exhaustif • Du parc de bornes d'apport volontaires de bornes textiles sur le domaine public et privé • Des associations type « vestiaires (croix rouge, secours populaires etc..) » et ressourceries qui récupèrent des vêtements usagés pour les redistribuer. • Créer un fichier d'adresses précises à partir des données ci-dessus afin de réaliser une cartographie interactive (recherche en fonction de l'adresse de domicile) • Mettre en ligne cette cartographie sur le site internet de l'EPT et des villes • Mettre à jour régulièrement cette cartographie					
Partenaires / Acteurs relais	Associations qui collectent les textiles – Entreprise Ecotextile titulaire du marché de collecte des bornes textiles – Eco organisme Ecotlc					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Eco organisme Eco TLc pour les soutiens à la communication					
Indicateurs de suivi	• Date de mise en ligne de la cartographie • Nombre de visiteurs sur cette rubrique du site internet (si quantifiable)					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B3	Créer et promouvoir un annuaire en ligne des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire					
Gisement de déchets impacté	Les encombrants, Biens d'équipement, et DEEE					
Contexte du territoire	Un réseau de ressourcerie et de nombreux acteurs du réemploi et réparateurs mais un manque de visibilité pour les habitants					
Objectif général	Promouvoir les acteurs locaux du réemploi et de la réparation auprès des habitants Favoriser le secteur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation et développer les emplois locaux et l'insertion professionnelle Diminuer les tonnages de DMA pouvant faire l'objet de réemploi ou réutilisation collectés aux encombrants et en déchetteries					
Public cible	Grand Public					
Pilote de l'action	EPT					
Principales étapes de l'action	- Réaliser un inventaire des acteurs du réemploi, de la réparation, du recyclage sur le territoire : annuaire du réemploi et de la réparation : ressourceries, associations, réparateurs etc.. - Mettre en ligne cet annuaire sur le site web de l'EPT et des villes en y intégrant des fonctionnalités de recherche : par types d'objets, par zone géographique - Mettre à jour régulièrement cet annuaire - Elaborer une campagne de communication pour faire la promotion de cet outil					
Partenaires / Acteurs relais	Tous les acteurs du réemploi de la réparation du territoire Services communication / webmaster / Economie sociale et solidaire villes et EPT REFER - Région Ile de France- CCI – CMA Les amis de la terre					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Région Ile de France – ADEME - Syndicats de traitement					
Indicateurs de suivi	- Nombre d'acteurs du réemploi et de la réparation recensés dans cet annuaire - Nombre de visiteurs qui consultent l'annuaire sur le site - Evolution du tonnage : encombrants, déchetteries - Evolution de la fréquentation des ressourceries					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B4	Soutenir par le lancement d'appels à projet les initiatives autour du réemploi portées par des associations locales					
Gisement de déchets impacté	Les encombrants, Biens d'équipement et DEEE Invendus alimentaires (collecte et redistribution par associations)					
Contexte du territoire	De nombreuses initiatives locales dans le domaine de la prévention des déchets du réemploi déjà existantes sur le territoire Un réseau de ressourceries généralistes ou spécialisées					
Objectif général	Soutenir les initiatives et projets en faveur du réemploi au niveau local Réduire la part d'objets déposés aux encombrants ou en déchetterie Réduire la part d'invendus alimentaires pour les redistribuer Développer le lien social					
Public cible	Grand Public – Marchés forains, commerces de bouche (pour invendus alimentaires)					
Pilote de l'action	EPT/villes					
Principales étapes de l'action	- Rédaction d'un appel à projets pour soutenir des projets d'acteurs locaux, associations souhaitant mettre en place des actions en faveur du réemploi. - Exemple d'actions : ressourceries éphémères, bricothèques, atelier réparation, repair' cafés, distribution d'invendus alimentaires, troc d'objets - Lancement de l'appel à projet et communication auprès des partenaires locaux et du réseau des acteurs du réemploi - Réception des dossiers puis étude et sélection des projets déposés - Attribution d'un soutien financier aux projets retenus - Suivi des projets et communication aux habitants - Bilan des projets retenus					
Partenaires / Acteurs relais	Services Politique de la ville et Economie sociale et solidaire des communes et EPT, Acteurs du réemploi, ressourceries, REFER					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicat de traitement, région Ile de France, ADEME					
Indicateurs de suivi	- Nombre de projets retenus pour chaque appel à projet - Pour chaque projet retenu : impact quantitatif sur le réemploi : nombre d'objets réemployés, réparés, tonnages détournés, collecte d'invendus					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B5	En partenariat avec les bailleurs et ressourceries du territoire, organiser des « ressourceries éphémères »					
Gisement de déchets impacté	Les encombrants, Biens d'équipement, DEEE					
Contexte du territoire	9 ressourceries sur le territoire (5 généralistes + 4 spécialisées) mais inégalement réparties sur le territoire					
Objectif général	Développer les actions autour du réemploi sur l'habitat collectif Diminuer la part d'objets pouvant faire l'objet de réemploi collectés aux encombrants et apportés en déchèterie Favoriser le lien social					
Public cible	Grand Public					
Pilote de l'action	EPT/villes					
Principales étapes de l'action	- Prendre contact avec les bailleurs pour proposer l'organisation de « ressourceries éphémères » en pied d'immeuble : collecte et vente d'objets issus du réemploi - Mettre en relation des bailleurs avec associations locales (lien possible avec action B4) et ressourceries afin de définir les modalités de mise en œuvre d'une ressourcerie éphémère et les sites envisagés - Formaliser le partenariat EPT/bailleurs/association ou ressourceries et organiser la logistique - Communiquer en amont au sein des résidences pour annoncer l'événement - Réaliser un bilan de chaque action					
Partenaires / Acteurs relais	Bailleurs - Associations locales - Associations de locataires - Syndicat de traitement - REFER - Ressourceries - CCAS					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement, région Ile de France					
Indicateurs de suivi	- Nombre d'évènements organisés chaque année - Tonnage collecté et tonnage réemployé (don ou vente)					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B6	Créer des zones de réemploi dans les déchetteries fixes et mobiles et conventionner avec les ressourceries pour la mise à disposition des objets collectés					
Gisement de déchets impacté	Les encombrants, Biens d'équipement, DEEE					
Contexte du territoire	Les 3 déchèteries fixes de la RIVED devraient en 2019 disposer d'une zone de réemploi. Les objets seraient collectés par la ressourcerie de la RIVED qui soit ouvrir ses portes fin 2019 début 2020 Les autres déchetteries du territoire ne disposent pas de zone de réemploi					
Objectif général	Favoriser le secteur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation et développer les emplois locaux et l'insertion professionnelle Donner une seconde vie aux objets apportés en déchèteries en les orientant vers la filière réemploi Réduire la part d'encombrants destinée à l'incinération ou à l'enfouissement					
Public cible	Grand Public					
Pilote de l'action	EPT - RIVED					
Principales étapes de l'action	- Faire l'inventaire des déchetteries fixes et mobiles et de leur mode de gestion (régie ou prestataire) - Etudier la faisabilité d'implanter un caisson de réemploi ou de l'intégrer dans le cadre du marché avec les prestataires (étude technique et financière) - Organiser un groupe de travail avec ressourceries et autres acteurs du réemploi en vue de la formalisation d'un partenariat (convention de reprise des apports destinés au réemploi) - Mettre en place les zones de réemploi - Communiquer auprès des habitants pour faire la promotion du réemploi en déchèterie - Etablir un tableau de bord des tonnages collectés et zone de réemploi					
Partenaires / Acteurs relais	- Prestataires privés chargés de la gestion des déchèteries mobiles – Syndicat de traitement gestionnaires des déchetteries (RIVED SIREDOM) - Ressourceries - Acteurs du réemploi					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement - Région Ile de France - ADEME					
Indicateurs de suivi	- Nombre de déchèteries disposant d'une zone de réemploi - Tonnages des objets détournés via zone de réemploi - Nombre de conventions signées avec ressourceries					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B7	Développer les collectes solidaires de DEEE en partenariat avec les éco organismes					
Gisement de déchets impacté	Les Déchets d'équipement électriques et électroniques DEEE					
Contexte du territoire	L'EPT a conventionné avec les éco-organismes Ecosystème et Ecologic pour la reprise à titre gratuit des DEEE en vue de leur recyclage. Ces éco organismes proposent également des collectes solidaires lors desquelles les habitants peuvent apporter leur DEEE. Une partie des DEEE collectés peuvent ainsi être orientées vers la filière du réemploi.					
Objectif général	Réduire la part de DEEE collectés en déchetterie ou avec les encombrants en organisant des collectes spécifiques en amont					
Public cible	Grand Public/commerçants					
Pilote de l'action	EPT/villes					
Principales étapes de l'action	- Développer le partenariat avec Ecosystème et Ecologic pour l'organisation de collectes solidaires de DEEE sur les communes du territoire. - Mettre en place un tableau de bord pour suivre les tonnages de DEEE collectés lors de ces collectes solidaires - Communiquer largement sur ces collectes solidaires et sur l'obligation de reprise des DEEE par les commerçants - Rappel des obligations des distributeurs - Sensibiliser les habitants aux enjeux du tri des DEEE: impact sur l'environnement et la santé humaine des substances dangereuses présentes dans les DEEE sur l'environnement - Communiquer auprès des habitants sur l'obligation de reprise gratuite de DEEE par les commerçants dont les surfaces de vente sont supérieures à 400 m² sans obligation d'achat règle du « un pour un » et « un pour zéro » Informer les commerçants de cette communication					
Partenaires / Acteurs relais	Eco-système Ecologic Commerçants Grande distribution Ressourceries Ville pour mise à disposition de lieu pour les collectes solidaires et communication					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Les éco organismes pour le soutien à la communication					
Indicateurs de suivi	- Tableau de bord des DEEE collectés lors des collectes solidaires - Nombre de collecte solidaires de DEEE/an - Evolution du Ratio (en kg/hab) de DEEE collectés en déchèterie - Evolution du tonnage d'encombrants					

Axe stratégique : favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage						
Action B8	Proposer aux structures telles que les ressourceries un accompagnement des salariés vers la formation aux nouveaux métiers (ex : animateurs FABLAB, métiers de la réparation du réemploi)					
Gisement de déchets impacté	Les encombrants, Biens d'équipement, DEEE					
Contexte du territoire	9 ressourceries sur le territoire (5 généralistes +4 spécialisés)					
Objectif général	Favoriser la création de nouveaux métiers et d'activités autour du réemploi et de la réparation sur le territoire.					
Public cible	Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)					
Pilote de l'action	EPT en partenariat avec la région Ile de France					
Principales étapes de l'action	• Rencontrer les acteurs de l'ESS pour définir leurs besoins de formation des salariés • Identifier des organismes de formation notamment en lien avec la Région Ile de France et le service emploi de l'EPT • Elaborer un catalogue de formation envisageables et le diffuser aux structures de l'ESS • Faire un bilan annuel du nombre de salariés bénéficiaires de ces formations.					
Partenaires / Acteurs relais	• Service emploi formation de l'EPT et de la Région Ile de France • Acteurs de l'ESS (secteur réemploi) sur le territoire - REFER					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Sans objet					
Indicateurs de suivi	• Nombre de formations réalisées • Nombre de salariés en insertion ayant bénéficié de formation					

Axe stratégique : favoriser la consommation responsable						
Action C1	Organiser une grande campagne de sensibilisation des habitants et distributeurs sur la réduction des emballages et produits à usage unique					
Gisement de déchets impacté	Les emballages des ménages et distributeurs divers Les produits jetables à usage unique (coton tige, paille, vaisselle jetable...)					
Contexte du territoire						
Objectif général	Réduire la part d'emballages et objets à usage unique dans les OMA Faire connaître et faciliter l'utilisation de produits peu générateurs de déchets Sensibiliser à l'éco consommation					
Public cible	Grand Public / Commerçants					
Pilote de l'action	EPT					
Principales étapes de l'action	• Construire des messages sur la réduction des emballages en mettant en évidence les bénéfices pour les consommateurs, en termes économiques et de santé mais aussi éthiques, sociaux, environnementaux... ; • Engager des partenariats avec le secteur de la grande distribution pour l'organisation d'animations • Concevoir des animations afin d'aider concrètement les consommateurs à connaître et repérer les produits durables : stands de dégustation d'eau du robinet, animations avec chariots comparatifs mini/maxi déchets devant les supermarchés, ateliers « compréhension des étiquettes et logos », ateliers « compréhension des dates de péremption », • Informer et accompagner les différents acteurs aux changements de comportements suite aux interdictions relatives aux emballages et produits en plastique à usage unique (sacs, vaisselle jetable , pailles..).					
Partenaires / Acteurs relais	• Maison de l'environnement pour les animations et prestataires extérieurs • Enseignes de la grande distribution • Associations locales (environnement, consommation..) • Syndicat de traitement - CITEO – Eau de Paris (promotion eau du robinet)					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement					
Indicateurs de suivi	• Nombre d'animation / ateliers réalisés • Outils de communication créés • Evolution tonnage d'emballages dans les DMA					

Axe stratégique : favoriser la consommation responsable						
Action C2	Rédiger une charte « événements pauvres en déchets » pour les associations et collectivités organisant des manifestations					
Gisement de déchets impacté	Les déchets produits lors des événements (liés à l'organisation ou la consommation des participants) organisés dans les villes et collectés avec les OMr ou déchets recyclables					
Contexte du territoire	De nombreux événements à l'initiative des villes ou d'associations locales, sont organisés et sont source de production de déchets (gobelets, flyers, objets non vendus en vide greniers, brocantes..)					
Objectif général	Réduire les déchets produits lors des manifestations organisées sur le territoire Sensibiliser le public à de nouvelles pratiques plus responsables Apporter des solutions concrètes de bonnes pratiques et accompagner les organisateurs d'événements à leur mise en œuvre					
Public cible	Services de villes organisateurs d'événements, associations locales, grand public participant aux événements					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	- Constituer un groupe de travail « rédaction charte éco responsable » regroupant agent EPT villes mais aussi responsables d'associations organisant des événements. - Recenser les types de déchets produits lors de ces manifestations - Pour chaque type de déchets lister les bonnes pratiques qu'il serait possible de mettre en place pour limiter voire supprimer leur production. - Étudier la mise en place d'un système de prêt et lavage de gobelet/vaisselle réutilisable pour les organisateurs d'événements. - Rédiger une charte « événement éco-responsable » du territoire qui sera signée par les organisateurs d'événement avec des fiches pratiques - Proposer des outils d'animation clés en mains pour les organisateurs et collectivités - Concevoir le kit selon la taille de l'évènement : Guide + éco gobelets + vaisselle + poubelles de tri + affiches + animation - Faire la promotion des éco-manifestations et valoriser les organisateurs d'événements éco-responsables					
Partenaires / Acteurs relais	Services des villes et de l'EPT organisateurs de manifestations - Associations locales, prestataires (gobelets réutilisables..)					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement					
Indicateurs de suivi	- Rédaction et approbation de la charte - Nombre de chartes signés et d'événements éco responsables engagés - Quantification des déchets évités					

Axe stratégique : favoriser la consommation responsable						
Action C3	Créer un label pour inciter les commerçants à développer la pratique du vrac et la réduction des emballages et communiquer sur les commerçants partenaires					
Gisement de déchets impacté	Les emballages et objets à usage unique dans les OMA					
Contexte du territoire	Une part importante d'emballage présents dans les OMA (environ 30 % en poids)					
Objectif général	Sensibiliser les commerçants à la réduction des emballages Réduire la part d'emballages dans les OMA					
Public cible	Commerçants					
Pilote de l'action	EPT/villes (services en lien avec les commerçants)					
Principales étapes de l'action	• Rédiger des fiches pratiques par type d'activité (boulangerie, fleuriste, métiers de bouche, restaurateurs) avec des conseils concrets pour réduire les emballages, sacs plastiques etc.. • Impliquer les commerçants par le biais de la redevance spéciale (diminution des coûts de gestion de leurs déchets) • Diffuser ces fiches auprès des commerçants et proposer un accompagnement pour ceux qui souhaitent s'engager • Concevoir un label (ex : vitrophanie) pour signaler les commerçants mettent en place une démarche vertueuse de réduction des déchets. • Rédiger des articles pour les journaux municipaux afin de faire connaître ce label aux consommateurs. • Réaliser des Interview/vidéo de commerçants engagés pour diffusion sur site internet					
Partenaires / Acteurs relais	• Association de commerçants • Service des villes en lien avec les commerces • Chambre des métiers et de l'artisanat - Chambre de commerce et d'industrie					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement - Région Ile de France					
Indicateurs de suivi	• Nombre de commerçants labellisés • Evolution tonnages d'emballages					

Axe stratégique : favoriser la consommation responsable						
Action C4	Poursuivre le dispositif stop pub et solliciter auprès des enseignes commerciales un engagement à respecter cette démarche					
Gisement de déchets impacté	Les papiers graphiques et en particulier les imprimés publicitaires distribués en boîtes aux lettres					
Contexte du territoire	11 % de stop pub en 2016 taux inférieur à la moyenne nationale qui est de 15.2 %					
Objectif général	Réduire les quantités d'imprimés non sollicités collectés					
Public cible	Ménages / grand public					
Pilote de l'action	EPT/Villes pour diffusion des stop pub					
Principales étapes de l'action	• Elaboration des outils de communication à destination des communes pour faire la promotion de l'autocollant STOP PUB : à travers une information sur le site internet, dans les bulletins municipaux • Etendre les lieux publics dans lesquels le STOP PUB pourrait être mis à disposition des habitants • (écoles de musiques, bibliothèques, ludothèque, commerces de proximité etc...) • Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'habitat (bailleurs, syndicats...) pour accord sur la pose de STOP PUB sur les boîtes aux lettres, fournir aux gardiens un stock de STOP PUB • Définir avec les communes un dispositif d'approvisionnement • Créer des partenariats avec les enseignes de la distribution et les distributeurs pour le respect de l'auto-collant (signature d'une charte) • Réaliser un suivi annuel du taux d'équipement de l'autocollant sur tout le territoire (données Médiapost)					
Partenaires / Acteurs relais	• Mediapost - enseignes de la grande distribution – bailleurs - gardiens d'immeubles - syndicats					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitements					
Indicateurs de suivi	• Taux d'équipement en stop pub sur les différents territoires et évaluation de la quantité de déchets évités. • Nombre de conventions signées avec enseignes de la distribution • Nombre de gardiens équipés de stock de stop pub					

Axe stratégique : actions d'ecoexemplarité de la collectivité						
Action D1	Supprimer l'utilisation d'objets à usage unique (gobelets, vaisselle jetable) lors des réunions, événementiels					
Gisement de déchets impacté	Les objets à usage unique produits lors des réunions, événementiels qui deviennent des déchets					
Contexte du territoire	De nombreux événements, réunions sont organisés par les services de l'administration impactent la production de déchets					
Objectif général	Supprimer l'utilisation d'objets jetables à usage unique et proposer des alternatives lors des réunions et événementiels organisés par la collectivité					
Public cible	Les services de l'EPT et des villes					
Pilote de l'action	EPT / Villes (services moyens généraux/ commande publique)					
Principales étapes de l'action	- Diagnostic à l'échelle de la collectivité des pratiques et produits générant des déchets lors des réunions, événementiels - Inventaire des marchés de fournitures à usage unique - Organisation d'un groupe de travail pour définir les alternatives : gobelets /vaisselle réutilisable, achat de fourniture moins génératrices de déchets (ex : consommables informatique) et à moindre impact environnemental - Participation au groupe de travail du schéma de la commande publique responsable - Sensibilisation et communication auprès des agents en charge de la rédaction de cahier des charges - Rédaction d'une charte de bonnes pratiques de l'agent					
Partenaires / Acteurs relais	- Services moyens généraux, informatique des villes et EPT - Responsables d'établissements (médiathèque, piscines, salles de spectacle etc..) - Tout service rédigeant des cahiers des charges pour l'achat de fournitures à usage unique					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus						
Indicateurs de suivi	- Rédaction de la charte « agent éco-responsable » - Nombre de marchés de fourniture intégrant des clauses environnementales - Evolution de la production de déchets de la collectivité ratio/agent de production de déchets					

Axe stratégique : actions d'ecoexemplarite de la collectivite						
Action D2	Rationaliser et réduire les impressions papier des services et des outils de communication					
Gisement de déchets impacté	Papiers produits par les services de l'EPT et des villes					
Contexte du territoire	Le fonctionnement des services au quotidien est très générateur de papier (fonctionnement des services, de l'administration et papier utilisé comme support de communication auprès des habitants)					
Objectif général	Réduire le ratio de production de papier par agent Réduire l'usage du papier pour la communication					
Public cible	Agents des collectivités (EPT, villes)					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	- Établir un suivi de la consommation de papier à l'échelle de la collectivité/ agent - Lister les actions déjà en place pour réduire le papier et leur application réelle par les agents qui devront être formés si nécessaire - Poursuivre la dématérialisation des documents administratifs et de certains outils de communication, développer le recours aux nouveaux modes de communication (applications, réseaux sociaux..) - Etablir un tableau de bord pour suivre l'évolution des quantités de déchets papier et des économies réalisées - Communiquer sur les résultats et leur impact environnemental.et l'impact environnemental					
Partenaires / Acteurs relais	Services développement durable de l'EPT et des villes - moyens généraux EPT et villes - Services informatique – service communication					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus						
Indicateurs de suivi	- Quantité de papier consommé (nb ramettes)/an - Evolution des outils de communication format papier (nbr exemplaires/an)					

Axe stratégique : actions d'ecoexemplarité de la collectivité						
Action D3	Intégrer les fournitures issues du réemploi et/ou à faible impact environnemental dans la commande publique (schéma de la commande publique)					
Gisement de déchets impacté	Tout type de fournitures achetées par la collectivité devenant à terme des déchets					
Contexte du territoire	Mise en place d'un schéma de la commande publique responsable					
Objectif général	Favoriser l'achat d'objets issus du réemploi dans la commande publique et de fournitures à faible impact environnemental					
Public cible	Les agents en charge de la rédaction de cahiers des charges pour l'achat de fournitures La Direction de la commande publique de l'EPT et des villes					
Pilote de l'action	EPT/villes (services achat, marchés publics)					
Principales étapes de l'action	- Faire l'inventaire des fournitures, équipements acquis par une collectivité qui pourraient être issus d'une filière de réemploi - Lister les marchés de fournitures dans lesquels pourraient être intégrées des clauses environnementales - Mener cette réflexion dans le cadre du groupe de travail d'élaboration du schéma de la commande publique responsable - Former et sensibiliser les différents services sur la prise en compte de la prévention des déchets à toutes les étapes du cycle de vie et à l'utilisation des produits éco-responsables - Type de fournitures pouvant être concernées : - Mobilier - Jouets (écoles, accueils de loisirs..) - Matériel informatique ou téléphonie - Produits de nettoyage - Matériel utilisé lors d'événementiels - Marché de traiteurs					
Partenaires / Acteurs relais	Services achats de l'EPT et des villes / Acteurs du réemploi du territoire					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Sans objet					
Indicateurs de suivi	- Nombre de marchés, de commandes intégrant des clauses environnementales en lien avec la réduction des déchets ou l'impact environnemental des produits. - Rédaction du schéma de la commande publique responsable					

Axe stratégique : mieux communiquer sur la prévention des déchets						
Action E1	Elaborer un plan de communication sur la prévention des déchets					
Gisement de déchets impacté	Tous les flux de déchets ménagers et assimilés					
Contexte du territoire	Depuis la fin des anciens Programmes locaux de prévention des déchets (PLPD) les collectivités ont beaucoup moins communiqué très peu communiqué sur la prévention des déchets					
Objectif général	Communiquer par des exemples concrets et en lien avec les actions locales sur la prévention des déchets. Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices (environnementaux, économiques, éthiques et sociaux) induits par les changements de comportement.					
Public cible	Tout public					
Pilote de l'action	EPT/ villes (relais de la communication)					
Principales étapes de l'action	• Concevoir une charte graphique dédiée à la prévention des déchets (logo, slogan, mascotte...) qui sera utilisée pour tous les supports de communication quel que soit leur format (brochures, site web, newsletter, affiches, totems en déchèterie, marquage sur véhicules...) ; • Investir les réseaux sociaux (alimenter une page Facebook) etc. et nouveaux modes de communication; ex : création d'une application dédiée • Créer une rubrique prévention clairement identifiée sur le site internet de l'EPT avec relais dans les villes et l'alimenter par des exemples concrets de réalisation sur le territoire (interview, vidéo..) • Concevoir des communications ciblées en fonction des public : enfants, ménages, étudiants, commerçants..)					
Partenaires / Acteurs relais	Direction communication EPT -Service communication des villes Toutes associations pouvant relayer les messages					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitements					
Indicateurs de suivi	• Création de la charte graphique • Réalisation de la rubrique prévention sur les site web de l'EPT et des villes • Taux de fréquentations sur les sites web					

Axe stratégique : mieux communiquer sur la prévention des déchets						
Action E2	Organiser des événements festifs, ludiques autour de la prévention des déchets					
Gisement de déchets impacté	Tous les flux de déchets ménagers et assimilés					
Contexte du territoire	Quelques événements pendant la semaine de réduction des déchets mais pas d'événements de grande ampleur					
Objectif général	Sensibiliser de manière festive les habitants à la prévention des déchets et mettre en valeur les actions pilotés par la collectivité, les initiatives et les acteurs du territoire.					
Public cible	Les ménages / Grand public					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	Organisation des événements à différents niveau de territoire : - Organiser un événement (festival « zéro déchet » ; « village de la prévention»...) multi-cibles (professionnels et particuliers) avec des rencontres-débats, des ateliers, forums théâtre, concerts - Des événements locaux visant à faire se rencontrer les citoyens et à les faire échanger leurs savoirs et savoir-faire : type Disco Soupe, zones de gratuité, ciné-débat, café de la réparation, portes ouvertes dans un jardin partagé, collecte ponctuelle de jouets, vélos ... réutilisables... ; - Créer des partenariats avec les nombreux établissements culturels du territoire (théâtre, médiathèque) pour proposer des animations, ateliers Créer et animer une communauté, notamment par le biais d'une plate-forme web facebook pour créer une dynamique					
Partenaires / Acteurs relais	Maison de l'environnement - Associations locales – Associations éducation à l'environnement – établissements culturels gérés par l'EPT Services communication de l'EPT et des villes					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitements Sponsors ?					
Indicateurs de suivi	Nombre d'événements organisés/an					

Axe stratégique : mieux communiquer sur la prévention des déchets						
Action E3	Lancer une opération foyer témoins « zéro déchet » et communiquer sur les gestes alternatifs et résultats obtenus					
Gisement de déchets impacté	Tous les flux de déchets ménagers et assimilés					
Contexte du territoire	La communication sur la base d'exemples concrets d'actions mises en place par les habitants est indispensable pour mieux faire passer les messages					
Objectif général	Sensibiliser les habitants en s'appuyant sur les résultats d'acteurs « témoins » du territoire dans le but favoriser l'adoption de gestes de prévention par l'exemple					
Public cible	tout public					
Pilote de l'action	EPT/Villes					
Principales étapes de l'action	Organiser un appel à candidature auprès de foyers volontaires en s'attachant à la représentativité des foyers (âges, catégories socio professionnelles) Elaborer la méthodologie et le cadrage de l'opération : pesée initiale des déchets produits par le ménage, durée de l'expérimentation, suivi, tableaux de bord à compléter, sélection des actions à mettre en place (5 maximum) Proposer éventuellement un cadeau aux foyers volontaires : visite d'un lieu du territoire, places de théâtre etc.. Confier éventuellement le suivi de l'opération à une association locale • Suivi de la mise en œuvre des familles témoins (choix des actions, mois à blanc, réalisation des pesées) • Evaluation des résultats Valoriser les résultats obtenus: communication auprès des habitants par exemple sous forme de témoignages vidéo, interview etc..					
Partenaires / Acteurs relais	Associations locales, services communication					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Syndicats de traitement					
Indicateurs de suivi	• Nombre de foyers témoins engagés • Pourcentage de réduction des déchets / foyers • Nombre de communication effectuée sur l'opération					

Axe stratégique : réduire déchets commerçants et entreprise						
Action F1	Organiser en partenariat avec Direction développement économique des éco conférences, rencontres sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale					
Gisement de déchets impacté	Les déchets d'activité économique des entreprise					
Contexte du territoire						
Objectif général	Sensibiliser les entreprises aux démarches EIT et créer des synergies entre les acteurs économiques					
Public cible	Les acteurs économiques, les entreprises					
Pilote de l'action						
Principales étapes de l'action	• Préparation et organisation des conférences sur l'EIT : • Définition précise du format des conférences • Identifier des entreprises / expert qui interviendront • Création d'un fichier des entreprises du territoire à inviter (en partenariat avec la direction développement économique) • Communication auprès de entreprises pour annoncer l'évènement • Réalisation des conférences					
Partenaires / Acteurs relais	Direction du développement économique – Région Ile de France					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Région Ile de France					
Indicateurs de suivi	• Nombre de conférence organisées • Nombre d'entreprises participantes					

Axe stratégique : réduire déchets commerçants et entreprise						
Action F2	Favoriser le don des invendus par les commerçants					
Gisement de déchets impacté	Les invendus alimentaires des commerçants collectés avec les OMr					
Contexte du territoire	La loi sur le gaspillage alimentaire de 2016					
Objectif général	Sensibiliser les commerçants à la question du gaspillage alimentaire Faciliter les partenariats commerces de bouches/ grande distribution et associations					
Public cible	Les commerçants, marché forains, acteurs de la grande distribution acteurs économiques, les entreprises					
Pilote de l'action	EPT/ Villes (services en lien avec les commerçants)					
Principales étapes de l'action	Recenser les associations d'aide alimentaire du territoire					
Partenaires / Acteurs relais	Services commerce des villes – CMA- CCI					
Année de lancement de l'action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutiens financiers attendus	Région Ile de France					
Indicateurs de suivi	Nombre de commerçants engagés dans la démarche					

TAUX D'ÉQUIPEMENT DES COMPOSTEURS PAR COMMUNE (ANNÉE 2016)

Commune	Nombre de composteurs installés	Nombre de pavillons	Taux d'équipement actuel
Viry Chatillon	1207	4550	26,53%
Ivry-sur-Seine	500	2041	24,00%
Vitry-sur-Seine	1702	7847	21,69%
L'Haÿ-les-Roses	800	3739	21,40%
Gentilly	183	921	19,87%
Arcueil	393	2019	19,47%
Cachan	465	2550	18,24%
Le Kremlin-Bicêtre	114	635	17,95%
Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Morangis Savigny-sur-Orge / Paray-Vieille-Poste	2957	21370	13,84%
Choisy-le-Roi	495	3622	13,67%
Fresnes	199	1489	13,36%
Ablon-sur-Seine	88	827	10,64%
Rungis	98	1001	9,79%
Villejuif	433	4789	9,04%
Villeneuve-le-Roi	386	4438	8,70%
Orly	175	2019	8,67%
Chevilly Larue	118	1366	8,64%
Thiais	219	3077	7,12%
Valenton	60	1134	5,29%
Villeneuve-Saint-Georges	0	3853	0,00%
TOTAL	11 274	73 287	15,38%

TAUX D'APPOSITION DE STOP PUB SUR LE TERRITOIRE *

Commune	Nombre de STOP PUB	Nombre de logements	Pourcentage de boîtes aux lettres équipées
Rungis	491	2 377	21%
Choisy-le-Roi	3395	18 488	18%
Morangis	809	5 088	16%
Savigny-sur-Orge	2428	16 349	15%
Juvisy-sur-Orge	1084	7 930	14%
Ablon-sur-Seine	304	2 396	13%
Paray-Vieille-Poste	409	3 209	13%
Thiais	1605	12 290	13%
Vitry-sur-Seine	4831	36 346	13%
Chevilly-Larue	890	7 871	11%
Villeneuve-le-Roi	874	8 226	11%
Arcueil	901	9 462	10%
Athis-Mons	1344	12 874	10%
Cachan	1209	12 146	10%
Fresnes	1019	10 678	10%
Ivry-sur-Seine	2843	27 221	10%
Le Kremlin-Bicêtre	1184	12 422	10%
L' Haÿ-les-Roses	1132	13 016	9%
Gentilly	594	8 324	7%
Orly	648	9 063	7%
Villejuif	1666	24 659	7%
Viry Chatillon	852	13 589	6%
Valenton	198	4 545	4%
Villeneuve-Saint-Georges	502	12 910	4%
TOTAL	31 212	291 479	11%

* données 2016 fournies par Médiapost

NOMBRE DE BORNES TEXTILES INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE ET TONNAGES COLLECTÉS (EN 2016)

Commune	Population réelle 2015	Nombre de bornes au total	Total collecté (en T)	Ratio kg/an/hab
Ivry	58 579	24	322,46*	5,41
Juvisy sur orge	15 188	9	55,17	3,37
Viry Chatillon	31 221	27	94	3,05
Fresnes	26 419	10	63	2,32
Orly	21 628	13	52,79	2,27
Valenton	12 231	13	32,3	2,24
Rungis	5 691	2	11,78	2,09
Paray Vieille poste	7 230	4	15,26	2,05
Villejuif	56 504	27	115,84	2,04
Arcueil	19 526	7	36,83	1,71
Vitry sur seine	88 102	51	148,67	1,61
Kremlin Bicêtre	26 119	7	38,15	1,49
L'Hay les Roses	31 168	8	40,26	1,31
Villeneuve Saint Georges	32 994	16	35,8	1,10
Athis Mons	29 482	6	33,56	1,02
Morangis	12 476	11	13,17	1,01
Savigny sur Orge	37 135	5	19,1	0,53
Chevilly La rue	18 786	11	7,9	0,41
Villeneuve Le Roi	19 782	2	8	0,39
Gentilly	16 623	2	3,5	0,21
Choisy le roi	41 507	2	4,7	0,11
Cachan	28 365	2	3	0,10
Thiais	29 422	4	1,43	0,05
TOTAL	686 534	263	1156,67	1,68

LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

Entité - Organisme	Adresse	Actions de prévention
Les potagers de Marianne	10 Rue des Tropiques, 94150 Rungis	Récupération invendus du marché
Ressourcerie La Mine	74 avenue de la convention Arcueil	Collecte et réemploi d'objets et textiles
Recyclerie Porte de l'Essonne	29 quai de l'industrie Athis Mons	Collecte et réemploi d'objets divers
Réjoué	20 avenue de l'Abbé Roger Derry 94400 Vitry sur Seine	Collecte et réemploi de jouets
Emmaus	42 rue Pierre et Marie Curie Ivry sur seine	Collecte et réemploi d'objets et textiles
Ressourcerie du spectacle	14 avenue Pdt Salvador Allende 94400 Vitry sur Seine	Collecte et réemploi d'objets dans le domaine du spectacle
Fresnes services	Fresnes	Sensibilisation au tri en habitat collectif
Cyclofficine	6 rue de Brandebourg Ivry sur seine	Réparation réemploi vélos
Asso-rebondir	20 avenue René Panhard 94230 Thiais	Prêt matériel bricolage
Eco reso	38 rue du Morvan Rungis	Réemploi matériel médical
Dédé Ifi	Arcueil	Récupération de lunettes
Collectif 3R	Ivry	Actions autour de la prévention des déchets
La Friche enchantée	63 ter rue Benoit Malon Gentilly	Compostage collectif
Jeune espoir 2000	Villejuif	Récupération et réemploi matériel informatique
Groupe accueil solidarité		Collecte et réemploi d'objets et textiles
Warr Adama		Dons d'invendus aux sans abri
La bricolette		Spectacle réemploi de matériaux
Ressourcerie Chic on ressource	Villejuif	Collecte et Réemploi objets divers
Ressourcerie La Pagaille	15 rue Ernest Renan Ivry sur Seine	Collecte et réemploi d'objets et textiles
Matériaupole	6 rue Pasteur Vitry sur Seine	Développement de la filière matériaux et réemploi en Île-de-France

LES ENTREPRISES :

Recommerce	Gentilly	Réemploi de téléphones portables
Hesus	9 rue Maurice Grandcoin Ivry	Application web pour échange de terres de chantier
Bilum	Choisy le Roi	Récupération et transformation de bâches publicitaires
Maximum	7 Rue Marcel Sallnave, 94200 Ivry-sur-Seine	Récupération de matériaux pour création de mobilier
Gobuse	105 avenue Victor Schoelcher Viry Chatillon	Recyclage gobelets plastique
Up cycle	25 avenue de Bretagne Chevilly la rue	Boite à champignon réemploi de marc de café
RMAN Cycles	52 rue de Gentilly Villejuif	Réparation vélos, fabrication de vélos sur mesure

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CMA : Chambre des Métiers de l'Artisanat

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DEEE : Déchet d'Equipement Electrique et Electronique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Points d'Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDP : Plan Départemental de Prévention

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RIVED : Régie d'Incinération Elimination et Valorisation des déchets

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

SIREDOM : Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères,

SMITDVUM : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des déchets Urbains du Val-de-Marne

SYCTOM : Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

